Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le mariage de S.A.R. la Princesse Marie-Astrid avec S.A.I.R. Christian de Habsbourg-Lorraine . 1

La journée de la Solidarité avec la Pologne . . 7

Les instruments de contrôle du marché financier international – Exposé de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement 8

Navigating the Alliance on stormy Atlantic Seas – Exposé de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères 10

Luxembourg – Place financière internationale . . 12

La structure familiale et de production dans les exploitations agricoles au Grand-Duché 14

Les grands projets de modernisation et de rationalisation des Chemins de Fer luxembourgeois . . . 19

La lutte contre le chômage et la reconquête de l'emploi 23

La situation économique de l'agriculture luxembourgeoise 25

Le modèle luxembourgeois et l'accord tripartite sidérurgie 27

L'évolution démographique récente au Luxembourg 30

Annexe: Bulletins parus en 1981 37

1982

19 Février

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le mariage de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid avec Son Altesse Impériale et Royale Charles Christian de Habsbourg-Lorraine, Archiduc d'Autriche, Prince de Bar

Les cérémonies débutèrent la veille du mariage par une soirée de famille qui réunit autour du Couple princier au Palais grand-ducal Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc Charles Louis et l'Archiduchesse Yolande, les membres des deux Familles, une nombreuse assistance royale et princière, les cousins et cousines, ainsi que de nombreux amis des fiancés.

Le samedi, 6 février 1982, le mariage civil eut lieu au Palais grand-ducal. Les membres de la Famille grand-ducale et de la Famille du fiancé, les membres des Familles royales et princières invités au mariage et leurs suites se réunirent à la salle des fêtes du Palais. Le Gouvernement était représenté par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et par Madame Colette Flesch, en sa qualité de Ministre de la Justice.

A dix heures, après que le Couple princier eut pris place, Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, accompagnée du Secrétaire Général de la Ville de Luxembourg, Monsieur Henri Beck, et de Monsieur Marcel Franck, officier de l'Etat Civil, procéda aux formalités du mariage civil. Le Bourgmestre s'adressa ensuite au Couple princier pour lui exprimer, au nom des citoyens luxembourgeois, de la municipalité et en son nom personnel le témoignage des sentiments d'affection et de sympathie ainsi que les chaleureux vœux de bonheur. Voici le texte de l'allocution de Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Allocution de Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Altesses Impériales et Royales,

A la vue de votre bonheur, je me sens d'autant plus proche de vous, Madame, Monseigneur, que j'appartiens à votre génération et c'est avec d'autant plus de chaleur, avec d'autant plus de joie et d'enthousiasme que je me fais l'interprète de l'allégresse générale, que je vous transmets au nom de vos concitoyens, au nom de vos compatriotes, au nom de la Municipalité de Luxembourg et en mon nom personnel nos sentiments d'affection et de sympathie et nos vives félicitations à vos augustes parents et grand-parents. Y ajouter «nos vœux de bonheur» serait inutile puisque vous êtes l'image même du bonheur.

Lorsque j'ai dit toute à l'heure *vos* concitoyens, *vos* compatriotes, il va de soi que ces désignations vous concernent également, Monseigneur, puisque les Luxembourgeois, d'emblée, vous ont adopté et que, ne l'oublions pas, vos illustres ancêtres, durant plus d'un siècle et demi, ont été Ducs et Duchesse de Luxembourg.

Deux cent cinquante mètres dans l'espace et près de quatre siècles dans le temps séparent l'Hôtel de Ville actuel de l'ancien Hôtel de Ville, le Palais Grand-Ducal d'aujourd'hui. Deux cent cinquante mètres où chaque pas se pose sur des épaisseurs d'Histoire; quatre siècles de notre Histoire qui fut aussi celle de l'Europe, quatre siècles d'une Histoire qui fut souvent tragique et toujours mouvementée, quatre siècles qui portent en eux les premiers germes spirituels qui feront éclore l'Europe unie.

Les prestigieuses dynasties auxquelles vous appartenez ont largement contribué à réaliser cet idéal et à atteindre ce but.

Mais aujourd'hui, Madame, Monseigneur, vos yeux sont avant tout tournés vers l'avenir, un avenir qui j'en suis sûre ne vous trouvera pas désarmé. Car vous êtes riches: riches de votre amour, riches de l'affection que vous portent ceux qui vous entourent et qui, en esprit, vous accompagneront sur la route du bonheur, riches de la formation que vous avez reçue, riches aussi des expériences que, malgré votre jeunesse il vous a déjà été donné d'acquérir.

Je n'en veux pour preuve, Madame, qu'une de vos nombreuses activités, celle qui nous émeut de plus: vous êtes allée là où votre cœur et votre générosité vous ont appelé, où votre bonheur et votre altruisme vous ont conduite: là où vous avez été confrontée avec les détresses humaines les plus cruelles, là où votre savoir et votre compréhension ont su aider, agir et rendre l'espoir.

Vous avez fait connaître le nom de Luxembourg parmi les plus déshérités des hommes et les plus malheureux des êtres humains.

Vous y avez été notre conscience.

Nous vous en remercions.

Dans le domaine qui est le vôtre, Monseigneur, vous affrontez quotidiennement les difficultés économiques et partant sociales de notre époque et par là même vous rejoignez les préoccupations et les activités de votre épouse.

Madame, Monseigneur, ces quelques mots que j'ai eu l'honneur et la joie de prononcer, je les ai dit avec l'ardent désir que vous y trouviez la preuve de la sympathie de vos compatriotes et le témoignage de leur affection.

Ceci m'autorise à vous adresser un vœu et à exprimer un espoir. Le vœu de vous revoir bientôt parmi nous, l'espoir que vous reviendrez aussi souvent que le permettront vos occupations et vos obligations. Car les sentiments qui nous animent en ce beau jour, sentiments de joie, certes, mais joie mêlée d'un peu de nostalgie, ces sentiments se résument en cette simple phrase: «Charmante Princesse et Prince Charmant nous vous aimons et vous nous manquerez».

* *

Le Couple princier signa l'acte du mariage à l'issue de la cérémonie, puis il reçut avec les parents les félicitations des nombreux invités dans la salle des fêtes du Palais.

Voici le texte de l'acte du mariage civil:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-deux, le six du mois de février, à dix heures, par devant Nous Lydie Catherine Joséphine Polfer, bourgmestre, officier de l'état civil de la Ville de Luxembourg, canton de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg, au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, les portes étant ouvertes,

ont comparu

Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc d'Autriche Carl Christian de Habsbourg Lorraine, Prince de Bar, né à Belœil, Province du Hainaut, Belgique, le vingt-six août mil neuf cent cinquante-quatre, domicilié à Belœil, fils majeur des conjoints Son Altesse Impériale et Royale Charles Louis Marie François Joseph Michel Gabriel Antoine Robert Etienne Pie Grégoire Marcus d'Aviano de Habsbourg Lorraine, Archiduc d'Autriche et Son Altesse Yolande Marie Jeanne Charlotte, Princesse de Ligne, domiciliés à Belœil, d'une part,

et

Son Altesse Royale Marie Astrid Charlotte Léopoldine Wilhelmine Ingeborg Antonia Alberta Liliane, Princesse de Luxembourg, née au Château de Betzdorf, commune de Betzdorf, le dix-sept février mil neuf cent cinquante-quatre, domiciliée au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, fille majeure des conjoints Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean Benoît Guillaume Marie Robert Louis Antoine Adolphe Marc d'Aviano, Duc de Nassau, Prince de Bourbon de Parme et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte Ingeborg Elisabeth Marie-José Marguerite Astrid, Princesse de Belgique, domiciliés au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, d'autre part.

Lesquels Nous ont requis de procéder à la célébration du mariage convenu entr'eux et dont les publications ont été faites à Luxembourg et à Belœil, les vingt-deux et vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux. L'autorisation de Monsieur le Procureur d'Etat de célébrer le mariage au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg a été accordée le dix-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt deux.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces produites paraphées par Nous et par les parties pour demeurer annexées à l'acte de mariage et des articles 212, 213 alinéa 1er, 214 alinéas 1er et 3 et 215 première phrase du code civil, Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, Nous prononçons au nom de la loi que Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc d'Autriche Carl Christian de Habsbourg Lorraine, Prince de Bar et Son Altesse Royale Marie Astrid Charlotte Léopoldine Wilhelmine Ingeborg Antonia Alberta Liliane, Princesse de Luxembourg, sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement à Luxembourg au Palais Grand-Ducal.

Et avant clôture du présent acte, ayant interpellé les futurs époux s'il n'a pas été passé de contrat de mariage et dans l'affirmative quand et devant quel notaire, les époux ont déclaré qu'un tel contrat a été dressé par maître Hyancinthe Glaesener, notaire à Luxembourg, le onze janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux.

Le tout ce qui précède Nous avons dressé le présent acte qui après lecture faite, a été signé par Nous et les comparants.

* *

A 10.30 heures, Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, et Monseigneur Bruno Wechner, Evêque de Feldkirch, accueillirent les premiers invités à l'entrée de la cathédrale.

Les voitures formant le cortège nuptial quittèrent peu après le Palais pour la cathédrale, en empruntant la Rue de la Reine, la Rue du Fossé et la Rue Notre-Dame.

Aux portes du Palais, un peloton de la Gendarmerie et de la Police rendit les honneurs au passage du cortège nuptial. Sur le parcours des soldats de l'Armée luxembourgeoise rendirent les honneurs militaires.

Devant la cathédrale, un détachement de l'Armée luxembourgeoise, avec drapeau et musique militaire, rendit les honneurs à l'arrivée des invités royaux et princiers, qui furent chaleureusement acclamés le long du parcours par une foule nombreuse. Sur le parvis était alignée une garde d'honneur d'officiers de la Force Publique.

Voici l'ordre dans lequel le cortège nuptial arriva à la cathédrale, précédé du Maréchal de la Cour, du Colonel Germain Frantz, du Chambellan Monsieur Jacques Loesch, et de l'Ambassadeur Monsieur Paul Reuter: le Prince Napoléon et la Princesse Napoléon, le Duc de Gloucester et la Duchesse de Gloucester, le Prince Andrew et l'Infante Elena d'Espagne, le Prince Héritier de Norvège et la Princesse Héritière de Norvège, le Prince Carl Bernadotte et la Princesse Carl Bernadotte, le Prince Bertil de Suède et la Prin-

cesse Bertil de Suède, le Prince de Liechtenstein et la Princesse de Liechtenstein, l'Infante Cristina d'Espagne et la Reine d'Espagne, le Prince Claus des Pays-Bas et la Reine des Pays-Bas, le Marquis de Villalobar et la Marquise de Villalobar, le Prince de Ligne et la Duchesse de Mecklenburg, l'Archiduc Rodolphe et l'Archiduchesse Rodolphe, l'Archiduchesse Constanza et l'Archiduchesse Alexandra, l'Archiduc Robert, l'Archiduc Rodolphe Jr. et l'Archiduchesse Rodolphe Jr., l'Archiduc Othon et l'Archiduchesse Othon, le Prince Antoine de Ligne et la Princesse Alix de Ligne, le Comte Henckel de Donnersmarck et la Comtesse Henckel de Donnersmarck, le Prince de Liège et la Princesse de Liège, le Prince Guillaume et le Prince Jean, le Prince Nicolas et la Princesse Margaretha, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, le Roi des Belges et la Reine des Belges, l'Archiduc Charles-Louis et la Grande-Duchesse, l'Archiduc Christian et l'Archiduchesse Yolande, le Grand-Duc et la Princesse Marie-Astrid, les demoiselles d'honneur, le Lieutenant-Colonel Meunier et Madame Calmes.

Son Altesse Royale la Grand-Duchesse Charlotte, Sa Majesté l'Impératrice Zita et Son Altesse la Princesse de Ligne avaient entretemps pris place dans le chœur près de l'autel, tandis que de nombreux autres parents et invités gagnèrent la loge grand-ducale et les tribunes attenantes.

Le programme musical, exécuté lors de l'accueil des invités à la cathédrale, était le suivant: Troisième choral (orgues) de C. Franck, Toccata per l'elevatione (orgues) de G. Frescobaldi, 1er mouvement de la suite n° 3 pour orchestre de J. S. Bach.

Les stalles du chœur étaient occupées par les représentants du clergé diocésain et religieux de Luxembourg.

Assistèrent également à la cérémonie religieuse, parmi les très nombreuses personnalités, les chefs de missions diplomatiques accrédités et résidant au Grand-Duché, ainsi que les représentants des Institutions européennes et des Corps constitués luxembourgeois.

A 11.00 heures, Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, et Monseigneur Bruno Wechner, Evêque de Feldkirch, accueillirent à l'entrée de la cathédrale Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Charles-Louis d'Autriche, précédés de Son Excellence Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduchesse Yolande et l'Archiduc Christian, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Princesse Marie-Astrid, suivis des trois demoiselles d'honneur, les Princesses Elisabeth et Hélène en Bavière et l'Archiduchesse Catharina d'Autriche, portant la traîne de la Mariée, suivies du Lieutenant-Colonel Eugène Meunier et de Madame Christian Calmes, dame d'honneur.

A l'arrivée du cortège nuptial, l'hymne de la Maison grand-ducale retentit. Un accueil particulièrement chaleureux fut réservé par la foule aux parents et au Couple princier à leur arrivée devant la cathédrale.

Le cortège nuptial pénétra à l'intérieur du sanctuaire national, spécialement décoré pour la circonstance, tandis que l'Orchestre Symphonique de Radio-Télé-Luxembourg jouait le concerto grosso a quattro chori de G.H. Stoelzel.

La messe de mariage fut concélébrée par l'Evêque de Luxembourg et le Nonce Aspostolique, assistés de l'Evêque de Feldkirch, du vicaire général et de l'aumônier de la Cour.

La cérémonie religieuse était encadrée d'un programme musical exécuté par l'Orchestre Symphonique de Radio-Télé-Luxembourg et les chœurs de la cathédrale, sous la direction de Leopold Hager, avec les solistes Carmen Welter-Jander (soprano), Marie-Jeanne Klein (alto), Georges Backes (ténor) et Pierre Lentz (basse). Aux orgues était Maître Albert Leblanc tandis que la direction de la Musique Militaire était assurée par le Major Pierre Nimax. Voici le programme musical exécuté durant la cérémonie du mariage religieux:

Kyrie: Missa brevis KV 220, de W. A. Mozart; Concerto pour trompettes et orchestre (1er mouvement), de G. Ph. Telemann; Grand chœur (extrait de l'oratorio «Judas Maccabée»), de G. F. Haendel; Concerto grosso n° 25 (extrait n° 12), de G. F. Haendel; Sanctus-Benedictus: Missa brevis KV 220, de W. A. Mozart; Sonnerie nationale, de F. Mertens; Pater Noster, de N. Rimsky-Korsakov; Agnus Dei: Missa brevis KV 220, de W. A. Mozart; Ave verum, de W. A. Mozart; Cantique d'actions de grâces «Großer Gott . . .»; Cantique à Notre Dame «O Mamm, léiw Mamm . . .», de P. Barthel; Concerto grosso n° 26 (extrait: «La Paix»), de G. F. Haendel; Ons Hémecht (hymne national - dernière strophe), de A. Zinnen; Trumpet Voluntary, de J. Clarke; Orgues: Sonate n°1 (final), de A. Guilmant.

Au début de la cérémonie, Monseigneur Jean Hengen adressa au Couple princier, aux parents et à l'assemblée les paroles de bienvenue suivantes:

Voici venu le jour que fit le Seigneur pour Vous, Nobles Fiancés, jour d'espérance et jour de bonheur, jour de fête et jour de joie !

A vous tous qui de près et de loin partagez l'allégresse de ce jour, je souhaite une cordiale bienvenue.

Joie et paix surtout à Vous, Augustes Fiancés ! En quelques minutes Vous allez consacrer par le sacrement du mariage Votre amour réciproque devant Dieu et l'Eglise. C'est un moment important de Votre vie. Avec Vos Augustes Parents et Grands-Parents, Vos frères et sœurs, Vos amis et connaissances, nous Vous présentons nos vœux fervents de bonheur et nous Vous entourons de notre affection, notre sympathie et notre prière.

Jo, ech begréissen duerfir ganz besonnesch häerzlech Iech, veréiert Brautleit ! Ech begréisse voll Respekt Är Elteren a Grousselteren, Är Geschwëster an Är Famill, Är Frënn a Bekannten. Ech sin awer och frou iech allegurten zu begréissen, déi Dir um Gléck

vum Brautpuer hei an der Kathedral oder beim Radio an der Televisioun Är Sympathie weise wollt.

E Bestietnës as eng wichteg Saach. An dowéinst begleet d'Kiirch dee Schrëtt mat engem Sakrament. Dat gët eng Garanti, datt den Härgott dat, wat d'Brautleit verbënnt, hir Léift an hir Trei, mat senger Gnod ëmgët an unhëlt.

Avant d'écouter la Parole de Dieu et de célébrer le sacrement du mariage et le mystère de la Sainte Eucharistie, implorons par le Kyrie la miséricorde de Dieu infiniment bon.

* *

Monseigneur Jean Hengen prononça ensuite l'homélie dont nous reproduisons le texte ci-après:

Altesse Royale,

Altesse Impériale et Royale,

Cette page de l'Evangile que Vous avez choisie pour la messe de Votre mariage, range parmi les plus denses de tout le message chrétien. Elle en constitue comme le cœur même. Message difficile à comprendre par celui qui ne l'écoute qu'avec les oreilles. Message plein d'espérance pour quinconque lui ouvre son cœur pour en faire dans la foi et l'amour la charte de sa vie.

Osant interpréter Votre choix de cet évangile, je pense que Vous aussi, Nobles Fiancés, Vous voulez adopter les béatitudes comme ligne directrice de Votre vie commune. Elle Vous conduira vers le bonheur, un bonheur de nature toute particulière, un bonheur qui Vous est garanti par la promesse du Christ.

Heureux, dit-il, les pauvres de cœur et les humbles, les doux et les miséricordieux, les purs et les pacifiques ! Heureux sont-ils puisque se fiant moins à eux-mêmes, ils se confient davantage à Dieu et à son amour. Et contre toute attente purement humaine, heureux même ceux qui pleurent, qui ont faim et soif de la justice et qui sont persécutés pour la justice, pour leur fidèle attachement au Christ – à eux aussi est promis le Royaume des cieux qui «est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint» (Rom 14,12).

En ne cessant de méditer cette page admirable de la Bonne Nouvelle du Christ, Vous réussirez, selon la promesse du Christ, à faire de Votre mariage, de Votre foyer et de Votre famille une image, un symbole, une cellule et un germe du Royaume de Dieu, présent dans ce sanctuaire domestique qu'est la famille chrétienne.

En effet – et je me permets de citer la récente Exhortation Apostolique du Saint Père «Familiaris Consortio» – par le sacrement de mariage, dans lequel la famille chrétienne est enracinée et d'où elle tire sa substance, elle est continuellement vivifiée par le Seigneur Jésus, appelée par lui à dialoguer avec Dieu par les moyens de la vie sacramentelle, de l'offrande de son existence et de la prière» (N° 55). Et citant un texte du Deuxième Concile du Vatican, le Pape continue: «C'est pourquoi les époux chrétiens, pour accomplir dignement les devoirs de leur état, sont fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial; en accomplissant leur mission conjugale et familiale avec la force de ce sacrement, pénétrés de l'esprit du Christ qui imprègne toute leur vie de foi, d'espérance et de charité, ils parviennent de plus en plus à leur perfection personnelle et à leur sanctification mutuelle; c'est ainsi qu'ensemble ils contribuent à la glorification de Dieu» (N° 56), c'est-à-dire à l'affermissement de son Royaume dont les époux chrétiens sont les fidèles et bien-aimés citoyens, choisis par Dieu lui-même.

Cette vocation oblige. Saint Paul nous l'a rappelé dans la première lecture. «Puisque vous avez été choisis par Dieu» pour être citoyens du peuple saint, fils et filles de la famille de Dieu, membres de son Royaume (v. Eph 2.20), «revêtez votre cœur de tendresse, de bonté et de douceur, d'humilité et de patience. Supportez-vous mutuellement, pardonnez si vous avez des reproches à vous faire et par-dessus tout cela, qu'il y ait l'amour» (Col. 2,12 s).

L'apôtre emploie le mot agape, terme typiquement biblique pour désigner l'amour vrai, authentique, respectueux de l'autre, cherchant le bonheur de l'autre plutôt que le propre intérêt. C'est cet amour qui fait l'unité dans la perfection, qui sera fécond et fidèle, qui restera une source intarissable d'allégresse et de consolation quelles que soient les limites humaines de l'union conjugale.

Voyez comme le disciple se fait l'écho de son maître. Si Jésus a dit: Heureux les pauvres de cœur, les humbles, les doux, les miséricordieux, les pacifiques, Saint Paul enchaîne: Réjouissez-Vous dans votre bonheur ! Chantez-le à Dieu «par des psaumes, des hymnes, des louanges . . . en offrant par le Seigneur Jésus Christ votre action de grâce à Dieu le Père» (Col 3, 17).

Que Votre foyer, Nobles Fiancés, soit vraiment ce sanctuaire où règne «la loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus» (Rom 8,2), «la loi de l'amour dont les fruits par excellence sont la joie et la paix, la bonté et la bienveillance» (Gal. 5,22) !

Madame,

Vun doheem aus brengt Dir schons natiirlecherweis dat mat, wat den hellege Paulus wënscht. Jidferengem, deen Iech begéint as, mat Iech geschwat oder geschafft huet, muss Äert frëndlecht Wiesen opgefall sin. Wien a wou et och war, Dir wort géint jidfereen gutt gesënnt, Dir wort einfach, delikat a voll Versteesdëmech. Et dierft deemno fir Iech nët schwéier gin, déi Atmosphär an Äerem Heem a Stot ze schafen, déi den Apostel Paulus mat de Wierder ëmschreift vu Guttheet, Gedold, Einfachheet, Léift a Fridden. A wann hien wënscht, datt am Häerz vu jidfer Krëscht Christus säi Fridde wunne soll, da gi mir an dëser Stonn dee Wonsch duebel an dräimol un Iech weider.

Mir wënschen Iech vill Freed a Gléck ! Mir wënschen Iech dem Härgott säi Segen a mir verspriechen Iech eist Gebiet !

Madame,

Les vertus dont parle Saint Paul dans sa lettre aux chrétiens de Colosses, Vous sont pour ainsi dire in-

nées. Quiconque a eu l'honneur de Vous rencontrer, de parler ou de travailler avec Vous, a dû être frappé par Votre amabilité. Tous ont pu apprécier l'ouverture de Votre cœur, la simplicité, la délicatesse, la compréhension de Votre attitude. Voilà pourquoi il vous sera facile de créer chez vous cette atmosphère que Saint Paul désigne par les termes de bonté, patience, humilité, amour et paix.

Et s'il désire que dans le cœur de chaque chrétien règne la paix du Christ, nous voudrions répéter ce vœu au double et au triple à Votre adresse.

Nous Vous souhaitons l'abondance de la joie, la plénitude du bonheur ! Nous implorons sur Vous la bénédiction du Seigneur et nous Vous promettons notre prière !

Monseigneur,

En cette heure nos vénérés Souverains – et j'ose dire: notre peuple – Vous confient leur enfant bien-aimée. Ils le donnent à Votre amour prévenant et à Votre attentive tendresse. Tout en restant nôtre, la Princesse Marie-Astrid sera désormais à Vous.

Fort des nobles traditions de Votre Maison, Vous l'entourerez de Votre sollicitude. Vous serez son appui et son réconfort. Vous L'aimerez «à l'exemple du Christ qui a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle» (Eph 5,25), mystère grand, mystère insondable de l'amour divin dont le vrai amour conjugal est une des manifestations les plus belles et les plus fécondes.

Nobles Fiancés,

Dans le livre de l'Ancien Testament intitulé «L'Ecclésiastique», se trouve le verset: «Je suis la mère du pur amour». L'auteur parle de la Sagesse. Mais la liturgie applique ce texte à Marie.

En cette heure décisive de Votre vie je voudrais me tourner vers elle et la prier avec Vous de prendre Votre amour sous sa puissante et maternelle protection. Que l'exemple de sa vie et le secours de sa prière Vous aident à marcher ensemble sur la route radieuse qui, aujourd'hui s'ouvre devant Vous, à marcher la main dans la main, le regard levé vers elle, Consolatrice des Affligés et Patronne de nos pays. Car – et je fais miennes les paroles de Saint Bernard (Homélie sur les gloires de la Vierge Marie): «Si tu la suis, tu ne dévies pas. Si tu la pries, tu ne désespères pas. Si elle te protège, tu ne crains rien. Si elle te conduit, tu ne te fatigues pas. Si elle t'est favorable, tu parviens au but. Et ainsi tu éprouves par toi-même à quel juste titre il a été dit: Et le nom de la vierge était Marie, ce qui signifie: étoile de la mer.» Amen.

* *

L'Evêque de Luxembourg s'adressa alors au jeune couple, l'invitant à échanger le consentement mutuel. Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Christian se tourna vers ses parents qui inclinèrent la tête en signe d'approbation. Après le même geste de déférence de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid envers ses parents, le oui traditionnel fut prononcé par le Couple princier. L'Evêque invita alors les époux à se donner la main droite, en entourant de son étole leurs mains entrelacées, puis il procéda à la bénédiction des alliances que les époux échangèrent entre eux.

Monseigneur Jean Hengen invita ensuite les mariés et toute l'assemblée à l'action de grâce, tandis que retentit le grand chœur de l'oratio Judas Maccabée de G. F. Haendel.

Après l'élévation, la Musique Militaire exécuta la Sonnerie Nationale.

Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, prononça alors une allocution et transmit au Couple princier les vœux de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Nonce Apostolique.

Allocution de Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique

La grâce sacramentelle du mariage, que vous venez de recevoir, remplit vos cœurs d'une joie débordante, qui ne demande qu'à être partagée. Car le partage est la tendance naturelle de toute vraie joie telle que la vôtre, et il y a un grand nombre de personnes qui désirent partager le bonheur ineffable dont Dieu a inondé vos cœurs aujourd'hui.

Viennent en premier lieu vos augustes Parents et tous les membres de vos Familles respectives. Mais vos amis et admirateurs innombrables de Luxembourg, de Belgique et d'ailleurs, tiennent aussi à être comptés parmi ceux qui prennent une part toute spéciale dans cette commune joie.

J'ai l'honneur de représenter ici Sa Sainteté le Pape Jean Paul II qui m'a chargé de vous transmettre son message paternel dans les termes suivants:

«A son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid de Luxembourg. A Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Christian de Habsbourg-Lorraine.

En ce jour mémorable où vous scellez devant Dieu l'union de vos deux personnes et de vos deux existences, je suis heureux de former des souhaits fervents pour votre foyer. Puisse-t-il s'édifier en référence constante aux valeurs humaines et spirituelles qui font la solidité et le rayonnement des mariages profondément chrétiens, et correspondre ainsi à l'attente du Seigneur, qui vous élève aujourd'hui à la très haute dignité de coopérateurs de son œuvre créatrice ! C'est dans ces sentiments que je vous adresse une particulière Bénédiction Apostolique et que je bénis, avec vous, vos chères et illustres Familles.

Du Vatican, le 6 février 1982.

(s) Johannes Paulus PP. II.»

Soutenus par la grâce du sacrement, réconfortés par la Bénédiction spéciale du Vicaire de Jésus-Christ et encouragés par les souhaits de tant d'hommes de bonne volonté, vous allez bientôt réaliser progressivement l'idéal de vie que vous vous êtes proposé.

En ce jour de fête et d'allégresse rayonnante, nous aussi voudrions vous exprimer les vœux chaleureux que nous avons déjà confiés par nos prières au

Seigneur Tout-puissant, pour que le bel amour qui vous unit dans le Christ et vous rend si heureux, soit une source intarissable de lumière et de force, alors que vous vous engagez comme époux dans un monde qui est toujours menacé par l'illusion d'un faux bonheur. Puissent les graines de promesse et d'espoir qui se lèvent et scintillent déjà à l'horizon de votre vie conjugale, s'épanouir au centuple en fleurs et en fruits de joie, de paix et de bonheur pour vous-mêmes et pour tous ceux qui vous sont chers.

* *

Après la bénédiction apostolique, l'acte de mariage fut signé par le jeune Couple, l'Evêque de Luxembourg, ainsi que par les témoins du mariage, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduchesse Alexandra de Habsbourg, Son Altesse le Prince Wauthier de Ligne, Son Altesse Royale la Princesse Margaretha et la Baronne Emma de Crombrugghe. L'assemblée et les chœurs entamèrent alors le cantique à Notre Dame, Consolatrice des Affligés, Patronne de Luxembourg: «O Mamm, léiw Mamm».

Voici le texte de l'acte du mariage religieux:

In Ecclesia Cathedrali ad B.M.V. Luxemburgi die 6a mensis februarii A. D. 1982
matrimonium contraxerunt

S.A.I.R. Carl Christian de Habsbourg-Lorraine, Archiduc d'Autriche, Prince de Bar, filius S.A.I.R. Charles-Louis de Habsbourg-Lorraine, Archiduc d'Autriche et S.A.I.R. Yolande, Archiduchesse d'Autriche, Princesse de Ligne, natus die 26a mensis augusti A. D. 1954 in Belœil, baptizatus die 29a mensis augusti A. D. 1954 in Belœil, confirmatus die 28a mensis februarii A. D. 1965 in Ixelles, S. Cœur, domicilium habens Bruxelles

et

S.A.R. Marie-Astrid, Princesse de Luxembourg, Filia S.A.R. Jean, Grand-Duc de Luxembourg et S.A.R. Joséphine-Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg, nata die 17a mensis februarii A. D. 1954 in Betzdorf, baptizata die 20a mensis februarii A. D. 1954 in Betzdorf, confirmata die 15a mensis aprilis A. D. 1965 in Colmar-Berg, domicilium habens Luxembourg

coram Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg

testibus adstantibus S.A.I.R. Alexandra, Archiduchesse d'Autriche, S.A.R. Margaretha, Princesse de Luxembourg, S.A. Wauthier, Prince de Ligne, Baronne Emma de Crombrugghe.

La fin des cérémonies religieuses fut marquée par le chant de l'hymne national luxembourgeois.

Le cortège nuptial, auquel s'étaient joints Son Altesse le Prince Wauthier de Ligne, la Baronne Emma de Crombrugghe, Son Altesse le Prince Franz de Bavière, Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, le Margrave et la Margravine de Bade, le Duc et la Duchesse de Wurtemberg, le Duc et la Duchesse de Badajoz, ainsi que Leurs Altesses Royales le Prince Laurent et le Prince Philippe de Belgique, quitta la cathédrale, tandis que rententirent les accords puissants du Trumpet Voluntary de J. Clarke, suivis du final majestueux de la sonate n° 1 de A. Guilmant.

A la sortie du Couple princier, les soldats présentèrent les armes et la musique militaire joua le Wilhelmus, tandis que la foule applaudissait longuement les jeunes mariés, leurs parents et les invités royaux et princiers.

Au loin retentirent les salves d'honneur de 21 coups de canon tirés des hauteurs du Fort Thungen par l'Armée luxembourgeoise.

Les jeunes époux, souriants et heureux, répondirent par d'aimables gestes de la main à l'ovation du public massé aux abords de la cathédrale et le long du parcours emprunté par le cortège nuptial.

L'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg et la Fanfare Royale et Grand-Ducale Letzebuerg-Fetschenhof-Cents offrirent une aubade, tandis que le groupe folklorique «Ucht – La Veillée» exécuta une série de danses devant le Palais. Le Couple princier, entouré des membres de la Famille grand-ducale, des proches parents et des témoins du mariage, répondit du haut du balcon du Palais aux acclamations enthousiastes du public.

Une brillante réception en l'honneur des jeunes mariés eut lieu ensuite au Théâtre Municipal de la Ville de Luxembourg, à laquelle assistèrent outre les membres des deux Familles et les invités royaux et princiers, les membres du corps diplomatique, les représentants des Institutions européennes et de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères de la vie politique, économique et culturelle.

La journée de la Solidarité avec la Pologne

Dans le cadre des manifestations organisées pour marquer la solidarité avec la Pologne, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a prononcé lors des émissions du samedi, 30 janvier 1982, un message sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg dont nous reproduisons le texte ci-après:

Chef du gouvernement d'une petite nation éprise de liberté et qui a su s'organiser dans le respect des droits fondamentaux de l'homme et de la tolérance démocratique, je puis certifier que les Luxembourgeois sont profondément affectés par ce qui se passe actuellement en Pologne.

Au nom du peuple luxembourgeois, je joins ma voix à celles des responsables d'autres nations pour demander aux autorités militaires polonaises de respecter les accords de l'acte final de Helsinki que leurs prédécesseurs ont signé et d'abolir dans les plus brefs délais l'état de guerre qui étouffe le peuple polonais dans ses aspirations les plus profondes et les plus authentiques. Il appartient évidemment aux Polonais eux-mêmes dans le plein exercice de la souveraineté de leur nation, mais aussi dans la complète liberté des idées et de l'action, de choisir le régime politique, économique et social qu'ils désirent.

Le général Jaruzelski avait laissé entrevoir que le régime brutal actuel ne serait que provisoire et qu'il serait mis fin le plus vite possible aux emprisonnements, aux contraintes, aux privations et surtout à la torture des consciences qui sévit actuellement, et que l'on reviendrait à l'état normal, à un dialogue fraternel entre ceux qui représentent vraiment les aspirations profondes du peuple polonais: l'Eglise et Solidarnosc.

Or, ce qui se passe actuellement ne nous convainc pas que l'état de siège sera bientôt aboli, bien au contraire. Alors nous demandons aux autorités militaires de renouer ce dialogue. Qu'on ne nous parle pas d'immixtion dans les affaires internes de la Pologne. Si demain mon propre pays, comme il l'a été de 1940 à 44, était sous la botte d'un pouvoir répressif, nous nous féliciterions des protestations qui seraient élevées dans les pays de liberté. Nous nous sentons proches du peuple polonais qui a survécu dans la foi et dans l'espérance à tant de drames historiques. Patience, Polonais, la ligne de l'histoire va dans la direction des droits imprescriptibles de l'homme et du pluralisme démocratique.

En outre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, est intervenu lors de la transmission en mondo-vision de l'émission de télévision intitulée «Let Poland be Poland» et diffusée le 31 janvier 1982 avec le message suivant:

Chef du gouvernement d'une petite nation éprise de liberté et qui a su s'organiser dans le respect plein des droits fondamentaux de l'homme et de la tolérance démocratique, je voudrais une fois de plus déclarer que les Luxembourgeois sont profondément affectés par ce qui se passe en Pologne.

Au nom du peuple luxembourgeois, je voudrais joindre ma voix à celles de responsables d'autres pays pour demander aux autorités militaires de Varsovie de respecter l'acte final de Helsinki, d'abolir l'état de siège qui étouffe actuellement le peuple polonais dans ses aspirations les plus profondes et les plus authentiques.

Et nous demandons que s'ouvrent les prisons, que l'on mette fin aux contraintes, aux privations et surtout à la torture des consciences et que le dialogue se renoue entre ceux qui représentent véritablement dans leur profondeur les aspirations du peuple polonais: l'Eglise et Solidarnosc.

Patience et courage, Polonais, la marche de l'histoire va dans la direction des droits imprescriptibles de l'homme et des nations.

Les instruments de contrôle du marché financier international

A l'occasion d'un séminaire organisé le 15 février 1982 par la Chambre Britannique de Commerce pour la Belgique et le Luxembourg, en collaboration avec le British Businessmen's Club du Grand-Duché de Luxembourg au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a fait un exposé introductif consacré au thème du séminaire, à savoir: «Les instruments de contrôle du marché financier international». Nous reproduisons ci-après à titre d'information le texte de cet exposé en langue anglaise:

For years the international financial markets have been a topic of discussion. Nowadays they must be considered a well established institution providing indispensable services to the international economic and monetary system. In the sixties and early seventies they were already characterised by a remarkable pace of growth, but it was definitely the oil price explosion of 1973 and the subsequent tremendous balance of payments disequilibria which gave the euro currencies and capital markets a real and crucial world economic function in the context of the recycling of petrodollars.

Controlling these markets has been an issue since they went into existence and started to grow. Created in order to avoid national monetary restrictions, sometimes also regulatory or fiscal measures, they have of course never been cherished by the central bankers and by many finance ministers. They were blamed for being a source of speculative and other distabilizing short-term flows and a factor of interference with national monetary politics. Controlling the euro-markets was at that time for a number of people more of an euphemism for eliminating them or at least restricting them as much as possible. Different initiatives in this direction, for example those of the French Minister Fourcade and those of the Secretary of the Treasure Mr Miller, have stimulated the research and the discussion on the merits and responsibilities of and the problems related to these markets. Needless to say that the UK as well as Luxembourg have always been convinced of the necessity of international financial markets and of their benefits to the world, and have thus been in the forefront of those opposed to a ban.

With a sound realism we recognized that in a world economy inspired by free trade and commercial expansion, the flow of capital across the borders could not be shackled. On the other hand it seemed out of reach to complety control a so-called Euro market stretching its net over different continents.

Today the attempts to stifle the markets have become a non-issue. The official perception has clearly become more positive: the former opponents recognize that with changed problems the international financial markets are unavoidable, useful, healthy and functioning in the interest of correcting disequilibrium. This new attitude makes it possible to concentrate on the real issue, on the undeniable risks and problems which continuously challenge the functioning of the markets and which have to be brought under control by accepted sound banking principles.

Considerable efforts have been accomplished in recent years to have better statistical evidence about the international markets in general and the more critical areas of their functioning. The central banks of all major countries, as well as the Banking Control Commission of Luxembourg, collaborate with the Bank for International Settlements in this endeavour. On the level of individual banks and banking groups there is a growing tendency to introduce consolidated accounts and consolidated approval of the risk exposure. The Luxembourg law of April 23, 1981 is a very helpful contribution towards a better and more global surveillance of banks in the international environment under our sovereign authority and the legitimate confidentiality that is a prerequisite for the international bank customer.

I do not intend to enter the discussion on the very nature of the risks concerned such as: foreign exchange fluctuations, interest rate movements, reduced interest margins, problems relating to maturity mismatching, country exposure, sovereign risk and so on. During the course of this seminar several speakers will address the subject from different points of view, as bank examiners and as commercial bankers.

You might be interested, meeting in this capital city, to hear more from me as to the growth and methods of the Luxembourg banking center.

Luxembourg has been chosen by the international financial community to be one of their important working places in Europe. Already in the late 1920's Luxembourg made, in vain, an effort to attract foreign financial business. The creation of the Luxembourg Stock Exchange, as well as the establishment of our holding legislation in 1929, were designed to this purpose. The great economic recession, the Second World War and the subsequent period of non convertible currencies prevented these dreams to become true. But Luxembourg was prepared to welcome the eurobond-business when in the 1960's the international long term financial markets came into existence. In this first period there was no apparent need for foreign banks to incorporate subsidiaries or to open branches in Luxembourg; the preexisting banking infrastructure was perfectly able to manage this type of business and therefore the number of banks scarcely increased.

When, a few years later, the international market extended more and more to medium and short term financing, foreign banks especially from the United States, Germany and Switzerland started to establish offices in Luxembourg taking advantage of the existing favorable environment for international banking

such as: the absence of those contraints which a monetary policy applied by a central bank imposes, the entire freedom of capital flows across the borders which the dual exchange market contributes to maintain, the liberal and pragmatic attitude of the Government towards banking and banking supervision, the relative flexibility of the legal rules enabling the financial institutions to work as «universal» banks, the political and social stability of the country, its central geographic situation, the availability of a multilingual workforce, relatively low costs, the presence of EC institutions.

During this second period from 1968 to 1974 the number of banks in Luxembourg raised from 26 to 83 and the volume of business as measured by total assets expanded from 1,8 to 30 billion dollars.

In 1974 the Euromarkets had to face a number of serious problems with the default of several international banks both in the United States and Europe; however they were able to master the test in a satisfactory way. The performance of the Luxembourg based banks was well above average during this critical period. The next couple of years were characterized by a consolidation and a certain restructuring of the banking system.

Strengthened by these developments Luxembourg started a new period of growth and diversification. At present we count 116 banks and 16 non-banking credit institutions in Luxembourg. The total assets of the banks were at the end of last year over 5000 billion francs or about 120 billion dollars.

Looking at the share of Luxembourg in the euromarkets, one can see from data collected by the Bank for International Settlements that the gross external claims of Luxembourg banks add up to 11,2 percent of the market. The share of Luxembourg in lending to final borrowers has increased during the past years and amounts now to 21,2 percent of the market in net terms.

The geographical distribution of the loans granted by Luxembourg based banks presents a marked distinction with regard to the average geographical pattern of the euro-currency markets insofar as it is more strongly oriented towards lending to western european countries.

Also the relative importance of currencies used by the banks in Luxembourg differs from the rest of the euro-markets where the dollar accounts for nearly 70 percent and the euro-DM represents less than 15 percent, while in the books of the Luxembourg banks, the dollar and the DM are practically on equal footing with 40 percent each. This means that Luxembourg is now the stronger trading centre for euro-DM.

During the last few years the international banking community has complained about a reduced profitability of the credit activity, due to lower interest margins, increased costs and higher risks. Luxembourg has of course not escaped from this general evolution. In the recent months some experts have noticed a certain improvement of the conditions, but it is a general belief that the international banking business may not, as a whole become as remunerating as it has been during the seventies. This recognition has of course a moderating effect on the growth prospect of the financial markets, but in Luxembourg there is some hope that this more gloomy outlook could become the catalyser for a new approach to the international banking in Luxembourg.

The pressure on the interest earnings has induced some banks in the last few years to look out for more fee generating business or for a more stable and less expensive refinancing of their credit and investment activity, and they have become aware of the need to diversify the range of services offered by each individual bank and by the financial center as such. More attention is paid to dealings with precious metals, bonds and securities, to portfolio management, to non-bank deposits and to new refinancing instruments such as CD's, to a broader geographic distribution of the business base, and so on.

The efforts of the bankers in this direction have been encouraged and supported by the Luxembourg authorities. Let me just mention the chapter devoted to the financial activities published by the present Government in its political program, when it took office in 1979, and the various legislative and regulatory steps which have been enforced since that date or which are presently under examination in Parliament or in Government agencies.

The emergence of this diversification strategy is too recent to allow us at this moment to make already a serious appraisal of its success. The first indication looks nevertheless very encouraging and I would not be astonished if history were later to reveal that in these very years Luxembourg was at a turning point of its development, in the sense that from this moment on the financial center of Luxembourg was no longer only a center for granting and booking loans and credits in foreign currencies, but it started moreover to be a very diversified banking place.

National authorities of course consider the prospect of a more diversified activity as a very reassuring outlook. Controlling the international financial markets means that the risks involved are better known and that these risks are kept at a level where they could not, at the worst of all events, cause real damage to the health of any single institution or to the system as a whole. In banking it would certainly be a lure to believe that one could completely eliminate the inherent risks, but it is possible to reduce them considerably. One of the most effective tools for this purpose is an adequate risk distribution. In this respect we can hope that the developments in our banking structure I just mentioned will be helpful in the coming years. But this perspective does not allow us to reduce in any way our watchfulness and the discussion about a better prudential surveillance of the international bank business must go on.

The international market's responsibility in furthering and safeguarding a stronger and better balanced international monetary order cannot be overlooked. On the other hand the shaping of any new system of international payments cannot ignore the experience gained by the development of Euro markets.

Navigating the Alliance on stormy Atlantic Seas

Dans le cadre de la visite de travail que Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a effectuée à Washington du 16 au 18 février 1982, au cours de laquelle elle a été reçue notamment par Monsieur George Bush, Vice-Président, Monsieur Alexander Haig, Secrétaire d'Etat, Monsieur Caspar Weinberger, Secrétaire à la Défense, et différents responsables des relations commerciales internationales, Madame Flesch a également été l'hôte du National Press Club où elle a fait un exposé sur le thème: «Navigating the Alliance on stormy Atlantic Seas». Nous reproduisons le texte de cet exposé ci-après:

One can safely assert that in today's rapidly changing world the only reliable constant is change itself. And survival in this period of stormy transitions will depend on our ability to adapt to new external and internal circumstances.

Until recently, we have always been able to solve the problems which have arisen in the U.S.-European partnership. For the first time, today, more serious problems seem to occur as we are facing a major economic tempest. Not only does this type of storm make us uncomfortable, but its heavy black clouds seem to be obscuring the sky upon which we rely for proper navigation. Just because our reference points, in essence, our common goals, are clouded over does not mean they are nonexistent.

We must take the helm together, bearing in mind our mutual interests if we are to weather this storm. If we had our course clearly plotted with the proper points of reference, a gale in Poland or a wind in Afghanistan would not threaten to capsize our vessel on the Atlantic. On the other hand, a leak in the bow or a tear in the sail of the «Alliance» cannot go unattended if we are to keep her seaworthy.

It really seems that we are living in a period of transition, entailing a loss of identity and a need for reassurance. Old values have become inoperative or have changed into cliches which the young generation questions. What seems to be at stake presently is: commitment to certain fundamental values in our own societies, and a sense of urgency in our transatlantic world.

For the generation born in Europe after World War II, the U.S. tends to look like a conservative nation, as Ambassador Arthur Burns recalled recently in a speech he delivered at the German Foreign Policy Association (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, December 1, 1981). The origin of this feeling may lie in the fact that the U.S., although once the first among the new nations born of revolution, nowadays, is a superpower which sometimes speaks a language of force.

It should not, however, be concluded that in the eyes of these young people «Europe» has necessarily a more progressive bearing. The idea of a united Europe has lost its initial mobilizing effect. And although the Atlantic Alliance and European integration are not themselves contested, both seem in strong need of redefinition in these changing and challenging times.

This redefinition of some of our principles poses somewhat of a threat to the Alliance, since dissent and particularism in various member states could lead them to drift apart and possibly be pushed into a new kind of isolationism. At the same time, it presents a challenge in which we Americans and Europeans could find a new sense of purpose. Why not work together to avoid this major threat to stability and survival of our common civilization and strive to turn the common economic and political interests of Europe and the United States into a workable daily reality on both sides of the Atlantic ?

Let us look at a number of current problems and, first, at European pacifism. Although the recent events in Poland have complicated the pacifist outlook somewhat, it remains an important phenomenon not to be ignored.

The concerns of pacifist groups are not necessarily dishonest nor, for that matter ridiculous. As Dom Helder Camara strongly states, they want to «dare peace». Also, we should probably realize that pacifist views have naturally developped more quickly in the immediate shadow of Soviet nuclear missiles.

Though genuine and legitimate – at least for some – the idealistic demands of pacifist groups, in view of the continuing military build-up of the Soviet Union, lead to a result precisely contrary to the one they seek. Somehow, we must manage to get across to those who are of good faith and who simply lack the necessary information the message that liberty and peace go hand in hand and that sacrificing liberty on the altar of peace is but an illusion.

While the Polish situation somewhat alters the pacifist visions, events in Poland also illustrate that while we are agreed on fundamentals within the Alliance we sometimes differ on tactics.

We sternly condamned what happened in that unfortunate country. We criticized the military regime in Poland and the Soviet Union for the way they acted. We urged the Polish authorities to end the state of martial law, to release immediately those arrested and to restore a genuine dialogue with the Church and Solidarity. This came out clearly in the NATO communiqué of January 11. But we differed on how we should proceed in the future and more particularly on the attitude we should have adopted at the CSCE conference in Madrid last week.

With regard to agreement, I should like to stress that we strongly support the negotiations which started in Geneva last November 30th, between the United States and the Soviet Union and which are part and parcel of the implementation of the dual-track decision taken by the Alliance in December 1979. It

has been of utmost importance that President Reagan, in his speech before this same audience on November 18, 1981, clearly expressed the willingness of the American government to cancel the development of Pershing II and ground-launched Cruise Missiles if the Soviet Union dismantles her SS-20 and withdraws her SS-4 and SS-5 missiles. Thus, the President distinctly took the initiative into American hands and I can assure you that his statement had a considerable impact on European public opinion.

We appreciate the commitment of the American government to remain in close contact with the Allies during the Geneva negotiations, as it did in the preparatory stages, and to consult them on important issues so as to take their views into account as much as possible.

Let us now focus our attention on economic issues. As I said before, it is not surprising that problems become more difficult as the economic situation worsens. So, we criticize your high interest rates and you dislike our common agricultural policy . . .

In this context, there is one issue which to Luxembourg is of particular importance, that concerning the steel industry. While filing massive suits is interpreted by the U.S. industry as a recourse to its legal rights, we believe those suits to be a threat to free trade and consider them contrary to the arrangements which had been agreed upon internationally. I hereby mean both the OECD consensus of November 1977 and the arrangement within GATT.

Contrary to the belief of some, the problems of the steel market in the U.S. are not the result of European imports which have in fact suffered considerably greater cutbacks than the overall market. The crisis of the steel market is worldwide and structural. Since 1977, the industrial nations within OECD have agreed to a certain amount of burden-sharing so as to rationalize the industry without putting traditional trade flows in jeopardy.

The Community has gone about this rationalization of output by scrapping obsolete capacity and dramatically reducing the number of jobs in the industry. In my country, for instance, where 15 percent of the active population is still employed in steel, one third of the jobs have already been lost since the beginning of the restructuring process in the mid-seventies.

In order to guarantee a smooth transition, the European governments, not unlike the U.S. government in the case of Chrysler Corporation, chose the way of public financial support. These subsidies go to economic and social restructuration, not to the financing of commercial operations.

Since the legal approach has now been chosen by the U.S. industry, we shall watch like hawks to see that the U.S. investigations of material injury and existence of subsidies are completely within the GATT rules and will, of course, have immediate recourse to the full supply of GATT remedies if we find evidence of the contrary.

Nevertheless, to us Luxembourgers as to our partners in Europe, it seems vital that this issue as well as other controversial ones should not lead to any kind of trade war which would be detrimental to the interests held in common by Europe and the United States.

In political and in economic matters we must – it seems to me – engage in a thorough and straight-forward information campaign. Such a campaign has to be characterized by the quality of the arguments used. It also has to take into account those elements which are not strictly military and which touch upon economic, social and cultural problems. If the effort which I am asking for has a chance to succeed, it can only do so if our words are not empty chatter, but are steeped in reality and based upon a coherent will to carry them out.

We have to be aware of the fact that just as the European public needs to be correctly informed about the issues at stake, the American public must also be fully cognizant of the nature of the European economic and political problems.

While we agree on fundamental issues, there are, it seems to me, two differences in the way in which – on both sides of the Atlantic – we assess the international situation. Europeans are much more aware of the immediate danger of war – i. e., of actual physical destruction – than are Americans. As the cartoonist says, nuclear war can be limited only for he who intends to wage it outside his own boundaries.

Our opinions also vary as to what is presently the primary threat: economic crisis or Soviet military intervention. The growing economic crisis does create increasing difficulties in the U.S. and in Europe. Nevertheless, there is a qualitative difference. Not only does the number of unemployed, which is much higher in Europe than in the U.S., present a concern, but we are afraid of the ramifications which economic distress may bring about on the political and institutional level. Whatever the economic situation, liberty and democracy are not at stake in the United States. But we cannot forget that it was the economic crisis which in the thirties brought about the rise of Nazism and Facism and the decline of democracy in Europe.

This probably explains why Europeans are so concerned about the deterioration of the economic situation in the industrial world while Americans give first priority to Soviet military threat.

Once again regarding the pacifist movement, I will say that the American public must understand the true dimension of those groups demonstrating in the streets of our capitals which do indeed present a challenge to the European political leaders who are called upon to prove both their openness of mind as well as their determination. It is absolutely imperative to realize that the dimension of the existing difficulties could grow into a serious affliction if a negative reaction towards Europe should appear in the United States. We feel that such a trend would not lead to a solution – on the contrary – it could lead to exasperation and even confrontation.

In the present situation, we Americans and Europeans, might lean toward the weak reaction of giving up. I strongly favor a courageous approach, the will to search for new ways. If we have challengers, and if we want to counter their potentially detrimental action, we must first strengthen our coherence and deepen our cooperation. Only thus will we find the necessary strenght to answer the challenge and – hopefully – to win the battle for liberty and democracy.

Luxembourg – Place financière internationale

Luxembourg s'est transformé en un centre financier majeur grâce surtout à la forte expansion de sa structure bancaire au cours des deux dernières décennies. Or celle-ci, bien que favorisée par certains attraits inhérents à la place, est largement due à des causes extérieures au Grand-Duché. En effet, les banques étrangères désireuses d'accéder aux marchés internationaux, se heurtaient dans leurs pays d'origine à des entraves: interest equalization tax aux Etats-Unis, Bardepot et restrictions aux flux de capitaux en RFA, mesures restrictives et coûts élevés en Suisse, réglementation des marchés des changes dans de nombreux pays.

En conséquence ou en prévision de ces obstacles, à partir des années soixante, des banques sont venues, par vagues successives de nationalités, se fixer au Luxembourg qui disposait de structures d'accueil favorables: l'absence des contraintes qu'impose le respect d'une politique monétaire appliquée par une banque centrale et l'entière liberté des mouvements de capitaux au-delà des frontières que garantit le double marché des changes, sont les caractéristiques majeures du cadre libéral dans lequel il est permis aux banques de développer leurs activités au Luxembourg.

Les autorités politiques sont par ailleurs conscientes du fait que le système d'imposition n'est nullement favorable aux banques, lourdement imposées et pénalisées par le manque de conventions contre la double imposition en nombre suffisant, et elles s'efforcent de pallier ce désavantage par rapport aux autres centres financiers au moyen d'aménagements ponctuels de la législation fiscale.

A côté des facteurs du domaine financier, il existe à Luxembourg des attraits d'un ordre différent. Parmi eux, il y a lieu de mentionner la stabilité politique et sociale, la situation géographique centrale rehaussée par la qualité des moyens de communication, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et polyglotte, les coûts relativement modérés, l'implantation des institutions européennes et l'étroitesse des contacts entre banques, favorisée par la proximité que crée l'espace restreint, qui ne font qu'ajouter aux atouts de Luxembourg.

Enfin un phénomène d'entraînement intrasectoriel a aussi joué dans la décision de nombreuses banques de venir s'implanter à Luxembourg: l'établissement à Luxembourg de quelques banques importantes d'une même nationalité en a amené d'autres, pour des raisons tant de concurrence que de standing. La place, ayant acquis sa renommée de centre d'activités de l'euromarché, a attiré des banques d'autres nationalités, cherchant un accès sur ce marché. La création d'une filiale à Luxembourg est ainsi devenue pour de nombreuses banques une partie intégrante de la stratégie à long terme de leur engagement dans les marchés monétaire et financier internationaux.

Si l'afflux d'organismes bancaires et financiers étrangers a fait de Luxembourg une plaque tournante de la finance internationale, elle a aussi largement contribué à la croissance de l'économie nationale, par les ressources fiscales qu'elle apporte au Trésor public et par la création de plus de 8.000 emplois représentant près de 5% de la population active. Bien que la souplesse des normes juridiques ait en effet été et reste un facteur d'attrait pour les établissements financiers qui peuvent y déployer leurs activités de banques «universelles», le renforcement progressif de ces mêmes normes a été une nécessité indispensable afin de maintenir la croissance ordonnée de la place dans des conditions de sélection suffisamment sévères, et d'éviter des accidents de parcours.

Le fondement d'une réglementation distincte des activités bancaires fut posé en 1945 par la création du poste d'un Commissaire au contrôle des banques, dont les pouvoirs ont été précisés et étendus par des textes ultérieurs, et notamment par l'arrêté grand-ducal du 19 juin 1965 et la loi du 23 avril 1981. Une importance capitale s'attache au rôle que joue le Commissaire dès l'admission d'un nouvel établissement. C'est au niveau des contacts préliminaires, éventuellement avant même qu'une demande formelle d'autorisation de faire le commerce ne soit déposée, qu'il lui est possible de décourager les banques qui ne rempliraient pas les conditions d'ordre financier, d'organisation et de personnel, indispensables pour développer effectivement l'activité commerciale recherchée. Le but des autorités est de restreindre le tableau des banques à des noms de réputation bien établie.

La surveillance du Commissaire s'étend sur toute la durée de vie de la banque et s'exerce tant par des contrôles effectués sur place qu'au moyen de nombreux renseignements que la banque est obligée de lui fournir régulièrement. Elle s'oriente entre autres

sur le respect des coefficients bancaires fixés par la loi. A ce sujet, il convient de relever que les banques luxembourgeoises s'efforcent de maintenir leurs fonds propres à un niveau élevé, le coefficient de solvabilité effectif s'établit en moyenne nettement au-dessus du minimum obligatoire de 3%.

Les dimensions actuellement prises par la place financière de Luxembourg se mesurent au fait que 115 banques y exercent leurs activités. Parmi ces banques, le groupe le plus important, en nombre et en volume d'affaires, est constitué par les 29 banques allemandes. S'y ajoutent 13 banques luxembourgeoises et belges, ainsi que 6 banques françaises, parmi lesquelles se retrouvent tous les établissements actifs sur le marché domestique. La présence des banques américaines, actuellement au nombre de 11, a connu une certaine régression. Par contre, les 14 banques scandinaves, les 7 banques suisses, de même que les 6 banques italiennes, toutes plus récemment établies à Luxembourg, font montre d'une croissance très dynamique.

Parmi les 28 autres établissements se trouvent des banques venant du Japon, d'Israël, des Pays Arabes, du Brésil, de l'Union Soviétique, de Pologne et de Chine Populaire notamment, ainsi que 12 banques multinationales.

Le volume des affaires traité à Luxembourg ressort de la somme bilantaire globale des banques qui dépassait en novembre 1981 les 5.040 milliards de francs, accusant au cours des trois dernières années des taux de croissance annuels moyens de près de 25%.

Le fait que plus de 85% de la somme bilantaire sont exprimés en devises étrangères, illustre à suffisance l'orientation internationale des banques luxembourgeoises, dont les activités se déroulent principalement dans les différents secteurs des euro-marchés. L'élargissement de la communauté bancaire de Luxembourg et son dynamisme lui ont en effet permis d'accroître régulièrement sa part dans les euro-transactions. Ainsi, entre fin 1973 et juin 1981, les banques luxembourgeoises ont-elles su augmenter de 6,6 à 10,0% leur part dans le total de tous les dépôts reçus par les banques engagées sur les euro-marchés. Corrélativement, les euro-crédits accordés par les banques luxembourgeoises sont passés de 7,2 à 11,2% du total recensé par la Banque des Règlements Internationaux. Comme ces crédits effectués par les banques luxembourgeoises sont en majorité destinés à des emprunteurs finals, alors que sur l'ensemble des euro-marchés, un quart seulement des crédits constituent des emplois de fonds véritables, le reste étant formé par des dépôts interbancaires, la place de Luxembourg fournit actuellement 21,2% de tous les euro-crédits au secteur non-bancaire.

Géographiquement parlant, les avoirs et engagements en euro-monnaies des banques luxembourgeoises sont très fortement orientés vers les économies occidentales, et notamment vers les pays-membres de l'OCDE. Les Etats-membres des CE et les pays scandinaves sont les principaux pourvoyeurs de fonds des banques à Luxembourg. Plus de 81% des euro-dépôts effectués à Luxembourg proviennent de ces pays, contre 53,5% pour l'ensemble des euro-marchés. Par contre les banques luxembourgeoises reçoivent seulement 4,0% de leurs dépôts du Moyen-Orient, alors que cette région fournit 13,6% de tous les dépôts sur les euro-marchés. Du côté des actifs se retrouve la même préférence pour les pays européens vers lesquels se dirigent environ 69% des crédits accordés par les banques luxembourgeoises.

Du point de vue du risque géographique, qui est actuellement l'une des préoccupations majeures des autorités monétaires au niveau international, cette orientation vers les pays industrialisés mérite d'être appréciée d'une manière favorable.

Le volume pris par la place financière lui a conféré une certaine indépendance. Celle-ci est bien illustrée par le fait qu'en 1977, des euro-crédits importants ont pour la première fois été syndiqués par des groupements de banques purement luxembourgeois. D'ailleurs les taux donnés à Luxembourg pour les crédits roll-over libellés en DM sont de plus en plus employés comme taux de référence (Luxibor) dans les contrats de crédits. Ceci est dû au fait que la place de Luxembourg s'est spécialisée dans les opérations en DM. Alors que l'euro-marché dans son ensemble reste dominé par le dollar, à raison de près de 70%, le pourcentage des engagements libellés en DM est en effet à Luxembourg sensiblement égal à la part libellée en dollars, les deux devises réunies représentent 83% des engagements en euro-monnaies des banques luxembourgeoises.

Le poids propre de la place stimule aussi l'apparition d'un marché interbancaire à Luxembourg qui lie les euro-banques et les banques traditionnelles, permettant à ces dernières de placer leur surplus de liquidités sur les marchés internationaux.

La croissance dans le domaine bancaire a aussi aidé le développement d'un secteur diversifié d'établissements de crédit spécialisés et de fonds d'investissement. L'établissement de cette dernière catégorie d'institution a été favorisé par la législation libérale en matière de sociétés holding et par ses adaptations successives. Toutefois, depuis 1972 les fonds d'investissement sont soumis à la surveillance du Commissaire au contrôle des banques, ce qui a eu pour conséquence une consolidation de leur évolution. Au 31 octobre 1981, 79 fonds d'investissement représentant un patrimoine de 154,2 milliards de francs étaient à Luxembourg.

Il convient de souligner le rôle de la Bourse de Luxembourg. Fondée en 1929, elle fut dès son origine orientée vers le marché des titres étrangers, mais elle n'a pris son véritable essor qu'avec le développement du marché des euro-obligations, dont elle a réussi à devenir le principal centre de cotation, grâce à la modicité de ses frais et au formalisme restreint de ses procédures.

Au 31 décembre 1981, la cote officielle de la Bourse de Luxembourg comprenait 1.699 lignes de cotation, dont 1.542 de titres étrangers. Elle a notamment le monopole de cotation des obligations libellées en unités de compte. Depuis mars 1981 la

Bourse de Luxembourg organise un fixing quotidien de l'or.

Le rôle de la place de Luxembourg dans le marché des euro-obligations a été accentué par des initiatives novatrices des banques luxembourgeoises qui, depuis le début, participent activement à ce marché tant au niveau des syndicats d'émission qu'au niveau des travaux administratifs de cotation et d'argent payeur. Durant les 9 premiers mois de 1981, les banques luxembourgeoises ont participé au syndicat d'émission de 23,6% en volume de toutes les émissions euro-obligataires.

C'est ainsi qu'en 1970, 71 banques de 11 pays ont créé à Luxembourg la société CEDEL, à laquelle participaient au 31 décembre 1981, 1.092 établissements de 51 pays, qui gérait à cette date 4.455 titres différents et qui détenait alors en dépôts des titres représentant 33,3 milliards de dollars. Son chiffre d'affaires a été de 96,2 milliards de dollars jusqu'au 30 septembre 1981 contre 80,3 milliards en 1980 et 54,7 milliards en 1979.

Le but du système CEDEL est constitué par la centralisation des dépôts de titres et par l'éxécution automatique des transactions sur ces titres sous la forme d'une simple opération comptable de clearing, qui évite le transfert matériel des papiers.

(Source: Commissariat au Contrôle des Banques, Luxembourg, janvier 1982.

La structure familiale et de production dans les exploitations agricoles au Grand-Duché

La politique agricole, si elle veut atteindre le but qu'elle se propose, a besoin de savoir à qui elle s'adresse.

L'analyse sectorielle des revenus a montré les grandes différences qui existent entre exploitations agricoles. Elle a montré aussi que ces différences sont le fait de facteurs économiques et humains, et que si l'on veut approcher la réalité agricole dans toute sa complexité, il faut réunir dans la même démarche ces deux facteurs.

Il ne suffit pas non plus de saisir ces facteurs dans leur réalité du moment. Une simple photographie ne fournit que des renseignements incomplets. Ce qu'il importe de connaître aussi, c'est la dynamique propre à chacun de ces facteurs dans la mesure où elle permet de prévoir certains développements et d'organiser les actions en conséquence.

C'est à cette fin que le Ministre de l'Agriculture a fait exécuter, au mois de juillet 1981, une enquête sur la structure familiale et de production dans les exploitations agricoles.

Le questionnaire adressé aux exploitants a comporté sept séries de questions se rapportant aux structures de production, à la composition familiale, à la reprise, à la formation professionnelle, à la coopération, aux investissements et à l'équipement technique.

Le Ministre de l'Agriculture tient d'abord à souligner l'excellente collaboration qu'il a trouvée auprès des exploitants agricoles et viticoles. Plus de 95% des questionnaires envoyés ont été retournés. L'échantillon constitué est largement représentatif. Les réponses reçues couvrent plus de 95% des terres agricoles et plus de 67% des terres viticoles.

L'enquête a livré une foule de renseignements qu'il s'agit de classer, de trier, de mettre en rapport les uns avec les autres. Ce travail n'est pas encore terminé.

Plutôt que d'attendre l'année prochaine et publier alors les résultats définitifs, le Ministre de l'Agriculture a estimé devoir reprendre dans le présent rapport déjà un certain nombre de constatations et conclusions se rapportant aux exploitations agricoles à titre principal qui, bien qu'encore provisoires, lui apparaissent d'une importance capitale dans la mesure où elles obligent à une prise de conscience nouvelle des réalités agricoles.

Les questionnaires ont été adressés à toutes les exploitations figurant au listing tenu par le Ministère de l'Agriculture concernant l'indemnité compensatoire annuelle et la restitution partielle des droits d'accise sur le gas-oil utilisé par les tracteurs agricoles. Ce listing n'est pas complet dans la mesure où il ne comprend pas les exploitations ne prétendant ni à l'indemnité compensatoire, ni à la restitution des droits d'accise.

4.462 exploitations ont ainsi été contactées.

243 exploitations ont déclaré avoir abandonné toute activité agricole

184 questionnaires n'ont pas été retournés, dont 36 se rapportant à des exploitations de plus de 20 ha.

Les 4.035 questionnaires retournés concernent:

exploitations agricoles: 3.597
dont = exploitations agricoles
à titre principal: 3.114 = 86,6%
= exploitations secondaires: 483 = 13,4%

exploitations viticoles: 438
dont = exploitations viticoles
à titre principal: 387 = 88,4%
= exploitations secondaires: 51 = 11,6%

1. Succession assurée ou non

Il y a eu 3.114 exploitations agricoles à titre principal qui ont répondu à l'enquête. A la question de savoir s'il y a un successeur pour reprendre par après l'exploitation agricole, 1.516 soit 48,7% ont répondu par «oui», 1.092 soit 35% ont répondu par «non» et 506 soit 16,3% ont répondu par «pas encore décidé».

2. Les différences dans les structures de production

L'analyse plus détaillée des réponses fournies montre que les trois groupes des «oui», «non» et «pas encore décidé» couvrent des réalités économiques nettement distinctes.

Le groupe des «oui» a une étendue moyenne de 50 ha. Il détient en moyenne 103 bovins, dont 35 vaches laitières. Il a procédé, en moyenne, à des investissements importants dont une très large part s'est située après 1970.

Le groupe des «pas encore décidé» a une étendue moyenne de 35 ha. Il detient en moyenne 60 bovins dont 21 vaches laitières. Les investissements ont été importants dans les années 60, avec une retenue très marquée pour les années après 1970.

Le groupe des «non» a une étendue moyenne de 19 ha. Il détient en moyenne 27 bovins dont 11 vaches laitières. Il n'a procédé à aucun investissement important.

3. Essai d'approfondissement des différences de structure

Le tableau ci-dessous réunit les indications chiffrées sous 1. et 2. ci-dessus et se rapportant aux trois catégories d'exploitations suivant que la reprise est assurée, pas encore décidée ou pas assurée.

Tableau récapitulatif

Base: – exploitations agricoles à titre principal – toutes les exploitations

	Exploitations Nombre	Exploitations %	Etendue moyenne (ha)	Nombre bovins	Nombre de vaches laitières
Groupe des «oui»	1.516	48,7	50	103	35
Groupe des «pas encore décidé»	506	16,3	35	60	21
Groupe des «non»	1.092	35,0	19	27	11
Toutes les exploitations à titre principal	3.114	100,0	36,7	69,4	24,3

Il s'agit d'un tableau récapitulatif qui reprend les caractéristiques moyennes de chacune de ces trois catégories. L'analyse ne peut cependant pas s'arrêter aux caractéristiques moyennes. Il y a intérêt à connaître aussi les variations à l'intérieur de chaque catégorie. Cet approfondissement de l'analyse n'est pas encore terminé pour l'ensemble des données de l'enquête. Il a cependant paru utile de donner déjà maintenant les premiers résultats de cette analyse plus approfondie faite sur base de deux cantons (Diekirch et Redange) dont les moyennes cantonales se situent très près de la moyenne nationale. Il n'est dès lors pas abusif de considérer les résultats de ces deux cantons comme reflétant, avec une approximation suffisante, la situation dans son ensemble sans pour autant vouloir préjuger des différences régionales sur lesquelles l'analyse définitive apportera plus de détails.

Le tableau ci-joint montre les différences qu'il y a dans les structures foncières entre les différentes catégories.

Il en résulte que dans le groupe des «oui», les exploitations se trouvent concentrées dans les classes de grandeur supérieures à 30 ha (près de 90%). Dans les deux autres groupes, la part des exploitations de plus faible étendue est sensiblement plus élevée. Dans le groupe des «non», p. ex., près de 65% des exploitations ne dépassent pas 20 ha.

Structure foncière

Base: – exploitations agricoles à titre principal – résultats de deux cantons (Diekirch et Redange)

Classe de grandeur ha	Groupe des «oui» N %	E ha	P-fermage ha	P-fermage %	Groupe des «pas encore décidé» N %	E ha	P-fermage ha	P-fermage %	Groupe des «non» N %	E ha	P-fermage ha	P-fermage %
jusqu'à 20	4,3	16,1	4,5	27,9	26,4	14,1	3,2	22,7	64,4	11,1	2,4	21,2
20,1 – 30	8,7	27,0	9,2	34,1	32,8	24,4	6,6	27,3	24,6	24,5	7,6	31,1
30,1 – 40	21,2	35,4	14,1	39,8	14,4	35,6	11,5	32,3	6,8	33,6	12,5	37,3
40,1 – 50	21,5	44,6	17,9	40,1	18,4	44,6	19,0	42,6	2,5	43,5	10,5	24,2
50,1 – 60	19,6	54,7	22,6	41,3	4,0	52,7	21,5	40,8	1,7	54,9	15,5	28,2
60,1 – 80	20,6	67,4	28,3	42,0	4,0	68,6	45,7	66,5	–	–	–	–
plus de 80	4,1	103,0	58,0	56,3	–	–	–	–	–	–	–	–
Toutes classes	100	49,0	20,5	41,8	100	29,9	10,9	36,3	100	17,5	4,8	27,4

N = Nombre d'exploitations dans les différentes classes en % du nombre total
E = Etendue moyenne dans chaque classe P-fermage = Part du fermage dans l'étendue moyenne

Le tableau ci-après concerne les structures de production et montre les différences qu'il y a entre les trois groupes dans la densité du cheptel bovin et laitier. Ces différences sont surtout prononcées pour les classes de plus faible étendue qui contiennent la majorité des exploitations des «pas encore décidé» et des «non», elles se vérifient cependant, aussi, pour les classes de plus grande étendue.

STRUCTURES DE PRODUCTION

Base: – exploitations agricoles à titre principal – résultats de deux cantons (Diekirch et Redange)

Classe de grandeur ha	Groupe des «oui» Nombre moyen de bovins	Groupe des «oui» Nombre moyen de vaches laitières	Groupe des «pas encore décidé» Nombre moyen de bovins	Groupe des «pas encore décidé» Nombre moyen de vaches laitières	Groupe des «non» Nombre moyen de bovins	Groupe des «non» Nombre moyen de vaches laitières
jusqu'à 20	30	14	23	9	14	6
20,1 – 30	59	20	39	15	36	14
30,1 – 40	75	25	65	23	58	19
40,1 – 50	95	32	75	31	63	20
50,1 – 60	115	39	109	38	81	27
60,1 – 80	143	45	140	50	—	—
plus de 80	210	67	—	—	—	—
Moyenne	98	33	52	20	25	11

Le tableau ci-après concerne la structure d'âge des chefs d'exploitation. Les différences entre les trois catégories y apparaissent de façon spectaculaire.

Dans le groupe des «oui» il y a répartition quasi uniforme des chefs d'exploitation sur toutes les classes d'âge. La structure d'âge y apparaît comme saine, tant du point de vue démographique que de celui de la gestion. En général, la relève est assurée, et les jeunes arrivent tôt aux responsabilités de la gestion.

Dans le groupe des «pas encore décidé», la structure s'est déplacée sensiblement vers les classes de plus grand âge. Les jeunes exploitants sont peu nombreux.

Dans le groupe des «non», il n'y a plus aucun jeune chef d'exploitation. Plus de 65% des chefs d'entreprise ont déjà dépassé l'âge de 55 ans. Il n'y a donc plus de relève.

Structure d'âge des chefs d'exploitation

Base: – exploitations agricoles à titre principal – résultats de deux cantons (Diekirch et Redange)

Groupes	Classes d'âge: ans – de 25	26–30	31–35	36–40	41–45	46–50	51–55	+ de 55
Groupe des «oui» (%)	3,6	12,8	11,2	11,4	11,4	13,6	12,3	23,7
Groupe des «pas encore décidé» (%)	1,6	0,8	3,3	4,9	21,1	18,7	19,5	30,1
Groupe des «non» (%)	—	—	—	0,8	3,0	10,2	21,6	64,4

4. Les différences dans la croissance

Les différences constatées dans les structures actuelles sont le résultat d'une évolution que l'enquête a permis de suivre depuis 1965. L'année 1965 a été retenue comme année de comparaison vu qu'elle correspond à l'entrée en vigueur de la première loi d'orientation agricole.

L'évolution prise depuis 1965 montre qu'il y a de grandes différences entre les trois catégories. Examinés sous l'angle de leur croissance, les trois groupes apparaissent aussi comme des entités nettement distinctes.

Le tableau suivant montre les caractéristiques moyennes de la croissance pour chacun des trois groupes.

Dans le groupe des «oui», la superficie a augmenté de plus de 50%, alors que les cheptels bovin et laitier ont doublé.

Dans le groupe des «pas encore décidé», la superficie a augmenté de 30%, le cheptel bovin s'est accru de 50% et le nombre de vaches laitières a augmenté de 40%.

Dans le groupe des «non», la superficie a diminué de 5%, le cheptel bovin est resté inchangé et le nombre de vaches laitières a augmenté de 22%.

Croissance : caractéristiques moyennes par groupe

Base: – exploitations agricoles à titre principal – tous les résultats de l'enquête

Groupe	Etendue moyenne (ha)		Nombre moyen de bovins		Nombre moyen de vaches laitières	
	1965	1981	1965	1981	1965	1981
Groupe de «oui»	33	50	50	103	17	35
Groupe des «pas encore décidé»	27	35	40	60	15	21
Groupe des «non»	20	19	27	27	9	11
Moyenne de toutes les exploitations	27,5	36,7	40,3	69,4	13,9	24,3

Au sujet de la croissance, aussi, il a paru utile d'entrer davantage dans le fond des changements qui se sont opérés à l'intérieur de chaque catégorie. Les résultats définitifs n'étant pas encore disponibles, les tableaux ci-après donnent des résultats partiels établis sur base de deux cantons (Diekirch et Redange). Vu que les moyennes cantonales de ces deux cantons se situent très près de la moyenne nationale, il semble permis, ainsi qu'il a déjà été observé sous le point 3. ci-dessus, de tirer de ces résultats partiels des conclusions générales s'appliquant, avec une approximation suffisante, à l'ensemble des exploitations agricoles à titre principal du pays.

Le premier tableau montre l'évolution dans les structures foncières du point de vue de la répartition des exploitations sur les différentes classes d'étendue. La répartition de 1965 a été obtenue au départ des superficies de 1981, compte tenu de l'accroissement de la surface intervenu depuis 1965.

Pour le groupe des «oui», on constate un glissement très prononcé vers les classes de grande étendue. La structure s'est pratiquement renversée. Alors qu'en 1965, 56% des exploitations ne dépassaient pas 30 ha et seulement 7,7% des exploitations étaient plus grandes que 50 ha, en 1981 il n'y a plus que 13% qui ont moins de 30 ha, et 44,3% ont plus de 50 ha.

Dans le groupe des «pas encore décidé», l'éventail s'est élargi aussi, mais dans une mesure nettement moindre que dans le groupe des «oui».

Dans le groupe des «non», il y a un tassement très prononcé vers le bas.

Croissance de la structure foncière: répartition des exploitations par classe d'étendue

Base: – exploitations agricoles à titre principal – résultats de deux cantons (Diekirch et Redange)

Classe d'étendue ha	Groupe des «oui» répartition par classe d'étendue %		Groupe des «pas encore décidé» répartition par classe d'étendue %		Groupe des «non» répartition par classe d'étendue %	
	1965	1981	1965	1981	1965	1981
jusqu'à 20	23,4	4,3	40,3	26,4	69,0	61,3
20,1 — 30	32,7	8,7	37,3	32,8	18,6	30,2
30,1 — 40	25,6	21,2	13,4	14,4	8,5	5,4
40,1 — 50	10,6	21,5	7,5	18,4	2,3	2,3
50,1 — 60	3,3	19,6	1,5	4,0	0,8	0,8
60,1 — 80	4,1	20,6	—	4,0	0,8	—
plus de 80	0,3	4,1	—	—	—	—
Toutes classes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau ci-après donne, pour chaque classe d'étendue, l'évolution moyenne des structures foncières des exploitations faisant partie de la classe.

Le groupe des «oui» est, dans toutes les classes d'étendue, largement en tête de l'accroissement des surfaces. Cet accroissement est particulièrement important pour les classes de plus grande étendue. Cet accroissement s'est réalisé, pour l'essentiel, à travers une augmentation des surfaces prises en location.

Dans le groupe des «pas encore décidé», la croissance est nettement ralentie par rapport au groupe des «oui», alors que dans le groupe des «non», il y a pratiquement arrêt de la croissance.

Croissance de la structure foncière à l'intérieur de chaque classe d'étendue

Base: – exploitations agricoles à titre principal – résultats de deux cantons (Diekirch et Redange)

Classes d'étendue (ha)	Etendue moyenne par classe (ha) 1965	1981	accroissement	Part du fermage dans l'étendue moyenne (ha) 1965	1981	accroissement	Part de l'accroissement du fermage dans l'accroissement total %
Groupe des «oui»							
Jusqu'à 20	13,3	16,1	2,8	4,4	4,5	0,1	3,6
20,1 — 30	20,1	27,0	6,9	6,6	9,2	2,6	37,7
30,1 — 40	23,9	35,4	11,5	6,8	14,1	7,3	63,5
40,1 — 50	30,0	44,6	15,6	7,3	17,9	10,6	67,9
50,1 — 60	34,3	54,7	20,4	7,7	22,6	14,9	73,0
60,1 — 80	42,6	67,4	24,8	12,3	28,3	16,0	64,5
plus 80	46,1	103,0	56,9	9,9	58,0	48,1	84,5
ø	31,0	49,0	18,0	8,1	20,5	12,4	68,9
Groupe des «pas encore décidé»							
Jusqu'à 20	17,6	14,1	—3,5	6,2	3,2	—3,0	—
20,1 — 30	20,5	24,4	4,9	5,2	6,6	1,4	28,6
30,1 — 40	24,6	35,6	11,0	6,9	11,5	4,6	41,8
40,1 — 50	35,3	44,6	9,3	16,2	19,0	2,8	30,1
50,1 — 60	38,8	52,7	13,9	12,0	21,5	9,5	68,4
60,1 — 80	40,0	68,6	28,6	19,2	45,7	26,5	92,7
plus 80	—	—	—	—	—	—	—
ø	24,5	29,9	5,4	8,5	10,9	2,4	44,4
Groupe des «non»							
Jusqu'à 20	15,8	11,1	—4,7	5,5	2,4	—3,1	—
20,1 — 30	21,9	24,5	2,6	7,0	7,6	0,6	23,1
30,1 — 40	28,8	33,6	4,8	10,3	12,5	2,2	45,8
40,1 — 50	38,7	43,5	4,8	10,2	10,5	0,3	6,3
50,1 — 60	47,0	54,9	7,9	11,3	15,5	4,2	53,2
60,1 — 80	—	—	—	—	—	—	—
plus 80	—	—	—	—	—	—	—
ø	19,2	17,5	—1,7	5,7	4,8	—0,9	—

Le tableau ci-après donne, pour chacun des trois groupes, l'évolution des effectifs des cheptels bovin et laitier.

De façon générale, le groupe des «oui» est largement en tête dans toutes les classes d'étendue, tant en ce qui concerne l'importance des effectifs que la croissance de ces effectifs.

Le tableau renseigne cependant certaines anomalies dans le groupe des «pas encore décidé» où, dans les classes de grandeur supérieures à 50 ha, les effectifs et les taux de croissance des cheptels bovin et laitier atteignent ou dépassent même ceux de la catégorie des «oui».

Ces anomalies peuvent être le fait de l'échantillon réduit à deux cantons seulement. Il reste que ces anomalies correspondent à des situations réelles que l'analyse définitive devra s'efforcer d'éclaircir davantage.

Croissance des structures de production

Base: – exploitations agricoles à titre principal – résultats de deux cantons (Diekirch et Redange)

Classes d'étendue (ha)	Groupe des «oui» Nombre 1965	1981	Accroissement Nombre	%	Groupe des «pas encore décidé» Nombre 1965	1981	Accroissement Nombre	%	Groupe des «non» Nombre 1965	1981	Accroissement Nombre	%
BOVINS												
Jusqu'à 20	23	30	7	30	23	23	0	0	23	14	—9	—39
20,1 – 30	34	59	25	74	30	39	9	30	30	36	6	20
30,1 – 40	42	75	33	78	40	65	25	63	45	58	13	29
40,1 – 50	50	95	45	90	51	75	24	47	67	63	—4	—6
50,1 – 60	54	115	61	113	67	109	42	63	52	81	29	56
60,1 – 80	73	143	70	96	52	140	88	169	—	—	—	—
plus de 80	92	210	118	128	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne	49	98	49	100	36	52	16	44	27	25	—2	—7
VACHES LAITIÈRES												
jusqu'à 20	13	14	1	8	9	9	0	0	9	6	—3	—33
20,1 – 30	13	20	7	54	12	15	3	25	12	14	2	17
30,1 – 40	17	25	8	47	13	23	10	77	13	19	6	46
40,1 – 50	17	32	15	88	16	31	15	94	24	20	—4	—17
50,1 – 60	20	39	19	95	18	38	20	111	21	27	6	29
60,1 – 80	24	45	21	88	21	50	29	138	—	—	—	—
plus de 80	34	67	33	97	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne	18	33	15	83	13	20	7	54	10	11	1	10

5. Les différences régionales dans la croissance

En 1969, le Ministère de l'Agriculture avait effectué aussi une enquête sur les structures agricoles. Cette enquête avait montré des différences régionales très importantes. Ce qui frappe dans l'enquête de 1981 est que les différences régionales se sont nettement estompées. Dans le groupe des «oui», les variations extrêmes des moyennes régionales autour de la moyenne nationale de 50 ha vont de 44,2 ha dans le canton de Clervaux à 58,3 ha dans le canton d'Esch. En 1969, la moyenne d'Esch était plus du double de celle de Clervaux.

Le mouvement de concentration a dès lors été nettement plus fort dans les régions à forte densité agricole et à prédominance de petites et moyennes exploitations. Cette évolution ne manque pas de créer des problèmes sur le plan de l'aménagement du territoire, les régions à forte densité agricole étant en même temps celles où il existe le moins de possibilités de travail en dehors de l'agriculture.

(Source: Extraits de l'exposé budgétaire de Monsieur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts, présenté à la Chambre des Députés, lors des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1982.)

Les grands projets de modernisation et de rationalisation des Chemins de Fer luxembourgeois

Le projet de renouvellement et de modernisation de la ligne du Nord

Les études préalables à toute réalisation ont débuté par l'adjudication à des bureaux d'études spécialisés de l'établissement des travaux topographiques, de calcul de la géométrie du projet ainsi que de la confection de plans d'implantation.

Une première partie de ces études comporte, d'une part, les levés et la confection de plans de la gare d'Ettelbruck et, d'autre part, l'étude géométrique des installations de voie en gare d'Ettelbruck. Ces études sont achevées.

Une deuxième partie importante de ces études et concernant plus spécialement le tracé du tronçon de ligne entre Luxembourg et Ettelbruck vient d'être adjugée. L'étude du tracé du tronçon Ettelbruck-Troisvierges sera également entamée en 1982.

Actuellement les bureaux techniques CFL élaborent l'avant-projet du bâtiment du poste de commande centralisé de la ligne du Nord à construire en gare d'Ettelbruck ainsi que la conception des installations de signalisation et de sécurité du tronçon de ligne de Luxembourg à Ettelbruck.

Enfin en 1982, les CFL entendent entamer la pose de caniveaux le long de toute la ligne pour abriter les différents câbles de télécommunications.

Redressement de la courbe entre Bettembourg et Livange

Le présent projet poursuit essentiellement trois objectifs:

1. L'amélioration du tracé des voies entre Bettembourg et Livange

Cet objectif rentre dans le cadre des efforts entrepris depuis plusieurs années pour augmenter les vitesses des trains sur les principales lignes du réseau et notamment sur la ligne de transit. Alors que les travaux afférents touchent à leur fin sur la ligne Luxembourg-Kleinbettingen et que de notables améliorations de tracé ont été réalisées entre Zoufftgen-frontière et Bettembourg, la courbe dite de Livange à la sortie de Bettembourg vers Luxembourg, avec un rayon de 500 m seulement, constitue encore un goulet de ralentissement fort gênant. Le projet prévoit le déplacement latéral des plates-formes et superstructure d'environ 60 m ainsi que le redressement de la courbe pour porter la vitesse de 100 km/h à 130 km/h et même à 140 km/h pour certaines circulations.

2. La reconstruction du pont-rivière sur l'Alzette

L'ouvrage en question est en très mauvais état et sa reconstruction s'impose à très brève échéance. C'est d'ailleurs cette contrainte qui exige une décision rapide sur les suites à donner au projet. Si en effet le pont-rivière peut être reconstruit dans le cadre du projet global, les travaux pourront être exécutés en dehors des voies actuelles et donc sans les sujétions imposées par un trafic très dense à cet endroit. Au cas contraire, l'ouvrage devra être reconstruit à son emplacement actuel, avec tous les aléas que cela comporte, et une amélioration future du tracé des voies serait difficilement envisageable.

3. La suppression du passage à niveau

Le projet permet enfin de supprimer l'actuel passage à niveau à barrières automatiques en le remplaçant par un passage souterrain. Le nouvel ouvrage contribuera sensiblement à augmenter la sécurité et des circulations ferroviaires et des usagers de la route. Des frais d'entretien non négligeables peuvent être éliminés.

Outre les deux ouvrages cités ci-devant, le projet comprend:

— les travaux de terrassement, de remblaiement, d'aménagement de la plate-forme et d'assainissements;
— la construction de deux ouvrages hydrauliques dans le remblai du corps de la voie;
— le renouvellement complet de la voie en vue d'un relèvement de la vitesse et de l'adaptation au nouveau tracé, ainsi que
— l'adaptation à la nouvelle situation des installations de signalisation, de télécommunication et de traction électrique.

L'estimation globale des dépenses s'élève à 143.950.000,–.

Travaux connexes avec la réalisation définitive du triage de Bettembourg

L'achèvement des travaux pour le triage de Bettembourg qui est, en principe, prévu pour le milieu de 1982, est conditionné par la mise en service définitive du poste directeur central, également prévue pour cette date.

Depuis l'incendie du poste directeur de Luxembourg survenu fin 1980, certaines opérations de triage on dû être transférées au triage de Bettembourg.

Les travaux nécessaires afin que le triage devienne opérationnel à 100% consistent dans le renouvellement complet des appareils de voie avec remise en état des assainissements de voie et aménagement de nouvelles plates-formes tête côté Luxembourg.

En effet, après l'exécution des travaux de réaménagement des installations de voie des secteurs Est et Ouest en 1980 respectivement 1981, il est proposé de procéder en 1982 au renouvellement et à la modernisation des appareils de voie de la tête côté Luxembourg de la gare voyageurs de Bettembourg, justifiés par l'âge et l'usure avancés des matériaux de voie.

Il sera profité de ce renouvellement pour améliorer le tracé des voies de sorte que ces travaux, effectués conjointement avec le redressement de la courbe près de Livange, permettront la suppression du ralentissement permanent en gare de Bettembourg.

Le coût total de ce projet s'élève à 75 mio de francs.

Projet radio sol-train

Actuellement les trains de marchandises sont accompagnés par un agent de conduite et un agent d'escorte. L'introduction d'un système radio sol-train permet de réduire sensiblement l'effectif de cette dernière catégorie d'agents.

Le plan d'investissement pluriannuel des CFL 1982–1986 prévoit la mise en œuvre d'un tel équipement qui doit permettre aux CFL à l'avenir de faire circuler leurs trains de marchandises avec un seul agent de conduite. L'installation préconisée permet d'établir en tout lieu et à chaque instant des communications radiophoniques:

— entre les engins de traction et le poste central de commande et de surveillance de la marche des trains,
— entre les engins de traction et les différents postes d'exploitation,
— entre les engins de traction eux-mêmes.

Les motifs ayant amené les CFL à envisager l'emploi d'une telle technique découlent essentiellement des considérations suivantes:

— Le système permet en premier lieu d'augmenter sensiblement la sécurité de l'exploitation. En cas de danger, des appels d'urgence peuvent être lancés immédiatement par n'importe quel poste ou engin. L'information sur des faits de service est permanente et immédiate entre tous les responsables intervenant dans la marche des trains.

— D'autre part, il sera possible de réaliser une conduite plus dynamique des trains et d'améliorer ainsi la fluidité du trafic. Du fait que le poste central de commande et de surveillance peut intervenir à chaque instant dans la marche des trains, la capacité des lignes pourra être augmentée.
— En outre, on obtient un meilleur service aux clients par une plus grande régularité des trains et par une information rapide et plus complète des voyageurs sur la marche du train, les correspondances et autres faits les intéressant directement.
— Enfin, les conditions de travail du mécanicien seront améliorées notamment par le contact direct avec l'extérieur, ce qui contribue aussi à augmenter la sécurité de l'exploitation.

La réalisation du système exige
— d'une part des équipements fixes le long des lignes, à savoir
  – un poste central avec pupitre de commande par centre d'opération
  – des stations fixes de la pleine ligne avec émetteurs, récepteurs et antennes
  – des lignes de modulation à deux paires de fils reliant les stations fixes au poste central
— et d'autre part des équipements émetteurs-récepteurs pour les engins moteurs.

Un poste central recouvre donc un rayon d'action plus ou moins étendu sur une ou plusieurs lignes avec un certain nombre de stations fixes.

Phases de réalisation du projet

L'exécution du projet est limitée à une période de deux ans. Le timing prévoit la réalisation successive des centres de Luxembourg, d'Oetrange et de Belval-Usines, accordant ainsi la priorité aux lignes parcourues en trafic international. Les travaux en relation avec le centre d'Ettelbruck se feront en parallèle et s'étendront sur toute la durée du projet; ceci est dû au nombre élevé de stations fixes à installer sur la ligne du Nord et aux conditions de montage difficiles.

Le coût global des équipements tant fixes que mobiles s'élève à 220 mio de francs.

Conclusion

L'étude économique démontre l'intérêt du projet pour les CFL. En effet, beaucoup de facteurs favorables – essentiels – directement induits par le projet, n'ont pu être pris en considération dans les calculs. Une sécurité élevée de l'exploitation et une bonne information des voyageurs constituent en effet des facteurs à avantages économiques difficilement chiffrables. Une régularisation optimale du trafic sera accompagnée d'une plus grande souplesse d'exploitation, donc d'une meilleure adaptation des moyens à la production, contribueront encore au relèvement de la rentabilité intrinsèque du projet.

Répercussion du projet sur l'effectif du personnel

L'introduction des liaisons radio sol-train entraînera:
— une réduction notable de l'effectif du personnel d'escorte des trains de marchandises au Service Matériel et Traction. Par contre, l'effectif du personnel d'accompagnement des trains de voyageurs ne sera pas affecté;
— une légère augmentation du personnel aux Services d'Exploitation et des Installations Fixes pour des raisons d'exploitation et d'entretien du système.

Centralisation des ateliers d'entretien et de réparation de matériel ferroviaire

Evolution de la question

Les CFL ont toujours été confrontés au fait que les dispositions des Ateliers de Pétange, construits par l'ancien réseau Prince Henri, se prêtent mal à une organisation rationnelle des méthodes d'entretien du matériel à marchandises moderne. De plus, les bâtiments se trouvent dans un état de vétusté avancée nécessitant un entretien de plus en plus coûteux, qui n'apporte aucune amélioration aux conditions de production et de travail.

Les études effectuées pour remédier à cet état des choses ont toutes échoué sur l'exiguïté et la topographie du site actuel disponible. Aussi les services techniques se sont-ils orientés vers la recherche d'emplacements mieux adaptés, offrant en plus la possibilité d'un regroupement ultérieur des Ateliers de Pétange et de Luxembourg dans un Centre d'entretien unique. Dans ce contexte, l'idée d'une extension de ce Centre à l'entretien du matériel ferroviaire des usines sidérurgiques s'est fait également jour.

Il est indéniable qu'un tel regroupement aurait des répercussions très favorables sur l'organisation, la qualité et le coût des travaux d'entretien. Si, jusqu'à présent les CFL ont toujours reculé devant cette entreprise, c'était essentiellement en raison de l'importance des investissements nécessaires et de l'indisponibilité d'un emplacement approprié.

Or, deux événements intervenus récemment viennent de modifier cette situation.

D'une part, les effets de la crise économique ont amené l'Arbed à modifier fondamentalement le site sidérurgique de Rodange, de sorte que de vastes terrains sont devenus disponibles dans l'enceinte de l'usine. Ces terrains, repris par l'Etat Grand-Ducal en vue de leur réaménagement en zone industrielle nationale, pourraient fournir un emplacement idéal et approprié à une centralisation future des ateliers ferroviaires.

D'autre part, le sinistre du 2 mai 1981 ayant détruit les bâtiments du magasin central des Ateliers de Pétange, a placé les CFL devant l'alternative, soit d'investir d'importantes sommes dans la reconstruction des bâtiments détruits sur le site actuel, soit d'entamer l'étude et la réalisation progressive de nouveaux ateliers et magasins dans l'enceinte de l'usine de Rodange. En optant pour cette dernière solution, les CFL choisiraient le progrès et la consolidation de leur présence sur le territoire de la Commune de Pétange.

En date du 20 mai 1981 une entrevue a eu lieu entre des représentants du Gouvernement, de la Commune de Pétange et des CFL sous la présidence de Messieurs les Ministres du Transport et des Travaux Publics. A cette occasion il est apparu que le projet de centralisation des CFL ne revêt pas seulement un caractère vital pour la Commune de Pétange, mais qu'il a en outre une portée de dimension nationale.

Le projet en question apportera en effet une contribution appréciable à la réalisation du plan de restructuration industrielle poursuivi par le Gouvernement tout en sauvegardant les intérêts d'une des communes les plus touchées par les effets tant de la crise sidérurgique que des mesures de rationalisation successives dans le domaine ferroviaire. Il pourra en outre avoir une incidence bénéfique sur l'assainissement financier des CFL ainsi que sur les grands travaux routiers que l'Etat pourrait être amené à réaliser aux abords des Ateliers de Luxembourg.

Les parties en présence se sont finalement prononcées pour une concrétisation rapide du projet, dont la réalisation devra se faire sans rigueur sociale pour le personnel concerné.

Le Comité Mixte a été informé le 29 mai 1981 sur les résultats de la réunion dont question ci-dessus. Alors que les représentants des syndicats ne s'opposaient pas à un transfert des Ateliers et Magasins de Pétange à Rodange, ils déclaraient par contre qu'ils désapprouveraient le déplacement des Ateliers de Luxembourg en dehors du périmètre de la Commune de Luxembourg.

En date du 3 juillet 1981, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les différents aspects du projet et s'est «déclaré en principe d'accord avec la construction d'un atelier central à Rodange» tout en précisant que «la décision définitive du Conseil interviendra au moment où un projet plus détaillé sera disponible».

Sur demande du Gouvernement, les CFL ont fait parvenir le 14. 8. 1981 une proposition au Ministère de l'Economie, concernant les terrains à réserver dans la zone industrielle nationale de Rodange pour les besoins des CFL. Cette demande a reçu une réponse positive de la part du Ministère de l'Economie. La surface afférente a été estimée à 15 ha environ. Quant aux conditions de cession de ces terrains, elles devront être fixées ultérieurement.

A noter encore qu'à cette occasion des propositions relatives à une voie d'embranchement, à partir de laquelle toute la superficie de la zone industrielle pourra être desservie par rail, ont été faites.

Les Services techniques des CFL vont entamer les études préparatoires en vue de concrétiser la conception générale du projet et de clarifier ses différents aspects techniques, économiques, sociaux et d'organisation interne. Au stade actuel des réflexions il peut être affirmé que la réalisation du projet devrait se faire en étapes successives, la première concernant les établissements de Pétange. Quant aux Ateliers de Luxembourg, bien que leur implantation à Rodange doit être programmée dès maintenant dans le concept global, il y a lieu de souligner que les CFL ne peuvent envisager un transfert que si les conditions de rentabilité, de financement et de réaménagement social se trouvent réunies. De toute façon un tel transfert est subordonné à la décision du Gouvernement de procéder à la réalisation d'une route express sur le site même des Ateliers de Luxembourg.

Dans sa séance du 26 octobre 1981 le Conseil d'Administration des CFL a été informé de l'évolution de cette question. A la lumière de ces informations le Conseil d'Administration a marqué son accord de principe avec le projet de centralisation des ateliers d'entretien et de réparation de matériel ferroviaire remorqué dans la zone industrielle nationale de Rodange et s'est déclaré prêt à allouer à ces fins un crédit d'engagement de 10 millions de francs, à inscrire aux programmes et budget d'investissements de 1982, afin d'entamer l'étude détaillée du projet, qui devra réserver la possibilité de l'insertion éventuelle des Ateliers et Magasins de Luxembourg dans une seule unité de production.

Messieurs les Président et Directeur Général des CFL ont été autorisés par le Conseil d'Administration à prendre les mesures nécessaires pour faire réserver et acquérir, le moment venu, les terrains appropriés sur le site de Rodange et ont été chargés d'entamer les pourparlers avec les autorités gouvernementales et communales en vue d'une participation financière de celles-ci.

Travaux de modernisation et d'électrification de la ligne Pétange-Luxembourg

La ligne Pétange-Luxembourg était la dernière ligne à être mise en exploitation sur le réseau luxembourgeois.

Le trafic de la ligne est essentiellement un trafic voyageurs intérieur d'employés et d'élèves du bassin de la Chiers et de la région de Dippach-Reckange vers et de Luxembourg. Quelque 3000 voyageurs y sont acheminés chaque jour, les deux sens réunis, par la mise en œuvre de 23 trains.

A ce trafic s'ajoutent deux paires de trains internationaux Paris-Luxembourg.

Le trafic marchandises journalier se limite actuellement à 1 train tout-venant Luxembourg-Pétange et à 1 à 2 mouvements de desserte des embranchements de la ligne.

L'électrification de la ligne en 25 kV/50 Hz complète avantageusement l'électrification en 25 kV du triangle Luxembourg-Pétange-Esch-Bettembourg. Elle est indispensable pour permettre des reports inopinés de trains tractionnés en 25 kV d'une ligne sur l'autre. Par ailleurs, elle s'inscrit dans le cadre de l'objet d'électrification intégrale du réseau et seule la ligne du Nord restera à être électrifiée. Les avantages de l'électrification sont multiples et bien connus:

— réduction du coût de l'énergie et de la dépendance à l'égard de l'importation de produits pétroliers;
— meilleure utilisation des engins de traction électriques sur les différentes lignes du réseau;
— plus grande fiabilité et disponibilité des engins électriques;

— économies importantes dans l'acquisition et l'entretien du matériel moteur;
— absence de nuisances (pollution, bruit).

L'envergure des travaux

Les travaux ont commencé en mai 1980 et se sont donc étendus sur une année.

Le devis afférent établi en 1979 s'élevait à 352.350.000,– Fr. Les dépenses cumulées resteront strictement dans la limite de ces crédits et ne dépasseront pas 346.500.000,– Fr.

Les travaux consistaient dans le renouvellement de 18,5 km de voies et 17 appareils de voie, l'assainissement de la plate-forme, la pose de conduites de drainage et d'évacuation des eaux sur toute la ligne, les terrassements et l'aménagement de nouvelles plates-formes en gare de Bascharage et de Dippach. Tous les travaux de voie proprement dits ont été exécutés pendant la nuit et tous les matins la ligne a été rendue à la circulation. De nouveaux quais ont été construits à Bascharage, Dippach, Schouweiler et Leudelange.

Un souterrain à voyageurs a été aménagé à Dippach. Les travaux aux installations de signalisation consistaient dans l'adaptation à la nouvelle configuration des voies et appareils de voie, surtout en gare de Dippach-Reckange. Des appareils téléphoniques ont été installés tous les 900 m et sont branchés sur un circuit d'alarme au central sous-station à Luxembourg qui télécommande la mise sous tension électrique des deux sous-secteurs de la ligne.

Les travaux d'électrification ont nécessité l'exhaussement de deux passages supérieurs au gabarait électrique. L'alimentation de la caténaire se fait à partir de la sous-station de Hollerich. Une alimentation de secours est prévue à partir de la sous-station de Belval.

(Source: Extraits de l'exposé budgétaire de Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, des Communications et de l'Informatique, présenté à la Chambre des Députés lors des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1982.)

La lutte contre le chômage et la reconquête de l'emploi

Après des décennies de plein emploi le Luxembourg, à l'instar d'autres pays industrialisés, doit faire face à un accroissement progressif du nombre des demandeurs d'emploi.

Le chômage atteint douloureusement les individus ou les familles concernées dans leur niveau de vie et dans leur dignité.

Certes, par le biais du fonds de chômage la collectivité nationale contribue dans une très large mesure à compenser une partie des pertes de revenus subies par les personnes sans emploi. La solidarité nationale demeure cependant impuissante à compenser la disparition de toutes les satisfactions tirées du travail et l'inquiétude d'un grand nombre de nos concitoyens quant aux chances d'une réinsertion.

Les difficultés d'insertion dans le monde du travail auxquelles se trouvent confrontés de nombreux jeunes risquent de se traduire à terme sur leur comportement.

Le chômage et la précarité de l'emploi sont susceptibles d'induire parmi nos concitoyens des comportements de résignation et d'allergie au travail préjudiciables à notre société.

La persistance du chômage comporte le danger de créer au sein de notre société des poches de pauvreté dont les populations se trouvent exclues du bien-être et des bienfaits de la croissance.

Le chômage a pour effet d'écarter de l'appareil productif une main-d'œuvre souvent qualifiée et risque de se traduire par un affaiblissement de la capacité d'innovation de l'économie par la sous-utilisation prolongée et la déqualification des capacités de production d'une partie de la population.

Enfin, l'existence d'un chômage entraîne pour les finances de l'Etat une charge considérable.

C'est pourquoi, le Gouvernement souligne à nouveau que la lutte contre le chômage et la reconquête de l'emploi constitueront un impératif national prioritaire dans les années à venir.

Orientations pour une stratégie d'ajustement

La restauration du niveau de l'emploi se trouve conditionnée principalement par le développement régulier de l'appareil productif. Il importe de favoriser une croissance plus riche en emplois.

La stagnation actuelle de l'activité économique n'est pas due à la stagnation des besoins et de la demande. Il faudra s'attacher à identifier les zones de croissance pour l'emploi, à les développer et à réorienter le capital, les ressources humaines et le potentiel de production vers la demande latente.

La réussite de cet effort dépendra dans une large mesure des capacités d'innovation et d'entreprise de notre société.

Il importe en effet de préparer l'économie et la société de demain en développant dans une optique à moyen et à long terme une politique de qualité des emplois.

La nécessité pour le Luxembourg d'utiliser au mieux sa principale richesse, que constituent ses ressources humaines, implique que des actions soient menées pour que l'adaptation des hommes se réalise dans des conditions favorisant et permettant le progrès économique et social.

Il faudra pour cela atteindre deux objectifs majeurs, à savoir l'insertion accentuée de l'éducation et de la formation dans une société et une économie en changement, d'une part, l'amélioration des conditions d'exercice des emplois, d'autre part.

Le Luxembourg doit asseoir le dynamisme de son appareil productif sur le développement et l'amélioration des qualités intellectuelles et techniques de sa population en préparant les hommes et les femmes aux importantes mutations que l'appareil productif connaîtra dans les années à venir, liées notamment au développement du progrès technique.

Il faudra s'attendre à ce que ces transformations se traduisent par une modification sensible du contenu des emplois que l'appareil éducatif devra prendre en considération par un resserrement de ses relations avec le monde du travail.

L'appareil éducatif et l'appareil productif ont pour tâche primordiale de créer l'armature sociale et économique de la société luxembourgeoise de demain.

L'instauration d'une dialectique nouvelle entre l'emploi et la formation est la condition indispensable pour que cette société puisse trouver les hommes susceptibles de contribuer à son dynamisme.

A cet effet il faudra combler au plus vite l'écart croissant entre la structure de qualification de la main-d'œuvre et celle des emplois afin d'écarter le danger d'une rupture entre le système d'emploi et le système de formation.

Il faut que l'appareil de formation offre à chacun les qualités d'adaptation, de flexibilité et de mobilité nécessaires dans une économie qui change.

L'informatique et l'automation exerceront au cours des années à venir des effets sensibles sur les processus de production. Les changements technologiques provoqueront en matière d'emploi de profondes mutations quantitatives et qualitatives.

Il est évident que cette évolution menacera dans leur emploi et dans leur revenu ceux-là précisément de nos concitoyens dont la formation est la plus insuffisante et la plus inadaptée.

A terme la formation demeurera la meilleure protection de l'emploi et du revenu.

Dans la perspective de réaliser une articulation optimale entre l'emploi et la formation, le Gouvernement vient de décider la mise en place d'une structure de concertation appropriée entre les services responsables de l'appareil éducatif et du marché de l'emploi.

Le développement d'une politique de qualité des emplois implique en second lieu l'amélioration des conditions d'exercice des emplois par la mise en œuvre d'une politique de valorisation des qualifications, par une politique d'aménagement concerté du temps de travail et par l'amélioration des conditions matérielles d'exercice des emplois.

Dans ce contexte l'effort de revalorisation du travail manuel est essentiel.

Le Gouvernement s'est engagé résolument dans cette voie par l'adoption d'un certain nombre de mesures ayant trait notamment à l'embauche d'apprentis ainsi qu'à la protection sociale des apprentis.

L'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, l'instauration de nouvelles formes d'organisation du travail, la poursuite d'une politique de revalorisation des bas salaires et l'assouplissement et la maîtrise du temps de travail devront faire l'objet de réflexions approfondies.

Enfin, le développement d'une stratégie d'ajustement commande que le Luxembourg s'attaque à certains aspects responsables du dysfonctionnement de son système d'emploi.

A cet effet il importe d'accroître la mobilité et de réduire les obstacles à l'embauche. L'adaptation de nos structures productives aux impératifs de la division internationale du travail et la mobilité volontaire des travailleurs constitueront dans les années 80 un facteur essentiel du dynamisme de notre économie.

Il faut en second lieu élargir le rôle traditionnel de l'Administration de l'emploi vers une approche plus dynamique permettant d'anticiper et de préparer les changements d'emplois en étroite concertation avec les forces vives de la nation par le développement d'un effort de gestion prévisionnelle de l'emploi.

Il faut enfin que le développement des formes d'emploi précaires avec l'infériorisation de la situation des salariés qu'elles comportent soit maîtrisé.

Le développement de la précarité de l'emploi et l'extension du chômage de longue durée constituent un puissant facteur de marginalisation excluant certaines catégories de la population de la croissance et du bien-être. Afin de bloquer d'emblée le développement d'un processus de marginalisation, le Gouvernement est déterminé d'aider par des actions spécifiques les hommes et les femmes confrontés avec des difficultés majeures d'insertion ou de réinsertion dans le monde du travail et notamment les jeunes et les handicapés.

Le Gouvernement a invité la Commission nationale de l'emploi de développer des réflexions en vue de la formulation de propositions concrètes pour un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi.

Le Gouvernement est conscient du fait que la mise en œuvre et le succès d'une politique d'ajustement et d'adaptation impliquent la poursuite d'un dialogue entre tous les partenaires qui doivent se montrer disposés à prendre les engagements nécessaires, chacun dans le domaine des responsabilités qui lui sont propres. Il se rend compte par ailleurs que la réussite d'une stratégie de redressement de l'emploi se trouve conditionnée par une croissance soutenue et équilibrée, fondée sur des entreprises compétitives et dynamiques.

L'adaptation et le redéploiement de notre appareil productif dans le cadre d'une stratégie globale et cohérente constitue l'impératif majeur de la politique menée par le Gouvernement dans ses différents volets.

Aussi le budget 1982 met-il un accent particulier sur le redéploiement et le développement de l'appareil productif par l'intensification des investissements productifs.

La situation économique de l'agriculture luxembourgeoise

Note méthodologique

Un élément important de l'appréciation de la situation économique de l'agriculture au cours d'une année donnée est la comparaison de l'évolution du revenu agricole avec celle des revenus non agricoles.

Jusqu'en 1980, cette comparaison a été effectuée sur base du revenu salarial brut annuel moyen calculé par le Statec. Le calcul de ce revenu salarial a été abandonné, de sorte qu'il a été nécessaire de rechercher une nouvelle base de comparaison. Le choix a été fixé sur le salaire de référence servant à fixer les facteurs d'ajustement des rentes. La série historique des comparaisons de revenu a été recalculée sur cette nouvelle base.

Résultats définitifs de l'année 1980

Les prévisions établies pour 1980 laissaient prévoir une baisse importante du pouvoir d'achat de l'agriculture en 1980. Les résultats définitifs sont plus défavorables encore.

Cela tient essentiellement au fait que la production agricole n'a pas atteint le volume auquel, sur la base des éléments disponibles en octobre 1980, on pouvait raisonnablement s'attendre.

Il y a eu un fléchissement plus accentué que prévu de la production végétale: −12,9% contre une prévision de −4,9%. La production animale n'a augmenté que de 2,3%, alors que la prévision se basait sur une augmentation de 4,6%. En définitive, la production finale totale de l'agriculture n'a augmenté que de 0,8%, alors que les prévisions tablaient sur une augmentation de 3,2%.

Le coût de production a augmenté aussi davantage que prévu: 6,7% contre 6,2%.

Le revenu agricole a ainsi baissé, en valeur absolue, de plus de 100 mio de F, soit de 5,7%, alors que les prévisions s'attendaient encore à une légère augmentation de 21,6 mio de F, soit de 1,2%. A souligner que cette baisse de revenu s'est produite malgré l'augmentation de l'indemnité compensatoire annuelle qui a passé de 96 mio en 1979 à 160 mio de F en 1980.

Rapporté au nombre d'exploitations agricoles entre lesquelles il se répartit, le revenu agricole baisse de 2,2%. Ce dernier pourcentage est à mettre en relation avec l'évolution de l'indice du coût de la vie, ainsi qu'avec l'évolution des revenus non agricoles.

En 1980, l'indice du coût de la vie a augmenté de 6,3%. Pour l'agriculture, il y a donc eu, en 1980, une baisse du pouvoir d'achat de 8,7%.

L'agriculture a été la seule à subir une telle amputation de son pouvoir d'achat. La progression des revenus non agricoles, calculée sur base de l'estimation faite par l'inspection générale de la sécurité sociale concernant le niveau 1980 du salaire de référence servant pour le calcul des facteurs d'ajustement des rentes, a été en 1980 de 6,5%, soit légèrement plus forte que l'augmentation de l'indice du coût de la vie.

La gravité de cette situation justifie la décision du Gouvernement prise en 1980 d'augmenter, à partir de 1981, l'indemnité compensatoire annuelle de 90 mio pour la porter à 250 mio de F.

La situation économique de l'agriculture en 1981: résultats provisoires

Grâce aux augmentations de prix assez substantielles décidées par le Conseil CEE pour la campagne 1981/82, grâce à la conjoncture favorable des marchés qui a permis une reprise très nette des prix des viandes bovine et porcine, grâce aussi à l'augmentation de l'indemnité compensatoire, la situation économique de l'agriculture aura pu se redresser favorablement en 1981.

Il y a eu, en 1981, conjonction d'éléments favorables. Aux trois éléments cités ci-dessus ont peut encore ajouter la bonne tenue de la production céréalière et l'exceptionnel développement de la production fourragère, cela malgré la récolte difficile du foin et les aléas qui ont pesé sur une partie importante de la récolte du maïs.

La production végétale commercialisée, c'est-à-dire les céréales et les pommes de terre, approchera à nouveau le volume d'une année normale. En valeur, elle dépassera celle de 1980 de 16,6%. Il faut cependant rappeler, à ce sujet, l'exceptionnelle faiblesse de la valeur de la production végétale commercialisée en 1980.

La production animale augmentera de 6,5%. Cet essor est dû pour l'essentiel à la progression des productions de viande: bovins, veaux, porcs et porcelets. Les prix ont favorablement repris, dès le printemps pour la viande bovine et vers le milieu de l'année aussi pour la viande porcine. Les exportations de veaux et de porcelets qui avaient été fortement freinées fin 1980 et début 1981, les premières à la suite de la campagne de boycottage déclenchée par l'affaire des hormones dans la CEE et les deuxièmes à la suite des premiers cas de peste porcine constatés dans le pays, ont pu reprendre dès la mi-1981 et les prix se sont, à leur tour, fortement rétablis.

La production laitière a regressé légèrement (−0,4%) en volume. Cette réduction semble imputable, d'une part, à la diminution du cheptel laitier (−671 têtes, soit −1%) et, d'autre part, à l'arrière-saison trop fraîche et trop pluvieuse.

En valeur, la production laitière est estimée augmenter de 3%.

La production finale totale de l'agriculture est calculée, pour 1981, à 5.042,2 mio de F, soit en augmentation de 7,3% par rapport à 1980.

L'augmentation du coût de production en 1981 est évaluée à 7,4%. Les augmentations les plus importantes sont celles des engrais (+ 41 mio, soit 10,8%), des aliments de bétail (+ 40,5 mio, soit +4,7%) et des carburants (+37 mio, soit +33,6%).

Parmi les autres charges grevant l'agriculture, il y a lieu de signaler les intérêts des dettes qui auront fortement augmenté en 1981, en raison d'un relèvement du taux d'intérêts, en raison aussi d'un accroissement en volume des dettes qui n'est pas sans relation avec la situation très difficile que l'agriculture a connue en 1980. A signaler aussi la charge croissante du prélèvement de coresponsabilité qui, avec 52,3 mio de F, atteint en 1981 le double de celle supportée en 1980. Exprimé en fonction du revenu agricole, le prélèvement de coresponsabilité atteint, en 1981, 2,8%.

Le revenu agricole 1981 progressera de 9,8% par rapport à 1980.

Pour le revenu agricole rapporté au nombre d'exploitations entre lesquelles il se répartit, la progression sera de 14%.

Comparée à la progression de l'indice du coût de la vie (estimée à 7,9% en 1981) et à l'évolution du salaire de référence servant au calcul des facteurs d'ajustement des rentes (estimée par le Ministère de l'Agriculture à 8,5%), l'évolution du revenu agricole en 1981 aura permis de refaire pour l'essentiel le retard subi en 1980.

Les prix nets au producteur départ ferme (Prix sans TVA)

Spécification	Moyenne 66/67/68	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (prov.)
Froment [1] (F/100 kg)	497,00	570,00	657,00	630,00	614,50	625,50	643,50	708,50
Seigle [2] (F/100 kg)	451,00	538,00	635,00	570,00	556,00	562,00	572,00	666,50
Orge (F/100 kg)	424,00	530,00	660,00	565,00	551,00	561,50	571,50	632,50
Avoine (F/100 kg)	396,00	505,00	648,00	540,00	527,50	537,50	547,50	607,50
Pommes de terre (F/100 kg)	197,00	570,00	1.128,00	260,00	300,00	460,00	485,00	560,00
Viande bovine (F/kg p. ab.)	57,10	80,03	84,98	94,53	94,29	93,01	93,81	102,50
Viande de veau (F/kg p. ab.)	75,31	121,15	117,90	116,35	110,00	117,45	123,50	123,80
Viande porcine (F/kg p. ab.)	41,23	54,83	60,17	58,06	56,56	54,40	59,49	63,30
Lait (F/kg à 3,7% m. gr.)	4,97	6,62	6,97	7,06	7,03	7,44	7,63	7,86

1 Prix valable pour le froment panifiable répondant aux critères de qualité
2 Prix valable pour la partie de la récolte rentrant dans le secteur de la panification

La production agricole commercialisée [1] (en tonnes)

Spécification	Moyenne 66/67/68	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (prov.)
Froment	38.122	15.689	6.155	13.472	20.609	21.355	18.758	16.000
Seigle	3.706	552	673	4.223	3.920	3.181	2.356	2.400
Orge	–	15.400	6.154	16.865	22.921	23.561	17.419	22.000
Avoine	–	2.600	513	1.573	4.231	4.956	4.611	6.800
Pommes de terre [2]	40.000	20.000	18.000	24.000	24.000	22.000	20.000	19.500
Viande bovine	11.099	15.180	14.778	12.142	12.853	13.399	14.073	14.644
Viande de veau	401	80	77	60	31	31	25	20
Export. de veaux vivants [3]	–	13.537	13.010	11.183	13.733	13.138	13.543	15.000
Viande porcine	11.816	6.807	6.339	6.645	6.665	6.558	6.088	6.100
Vente et export. de porcelets [3]	13.100	83.000	71.000	73.000	78.000	80.000	71.000	71.000
Lait	197.117	243.200	245.900	244.500	251.800	258.700	266.100	265.000
Beurre	6.252	8.081	8.145	8.115	8.192	8.145	8.161	7.400
Fromage blanc	729	995	1.270	1.423	1.767	1.416	1.401	1.400
cuit	544	540	654	722	707	510	557	600
Crème fraîche	1.540	2.129	2.433	2.530	2.516	2.704	2.800	2.800

1 Comprend la consommation dans le ménage de l'exploitant
2 Estimation
3 En nombre de têtes

Le modèle luxembourgeois et l'accord tripartite sidérurgie

La crise

La crise qui s'est abattue en automne 1974 sur la sidérurgie mondiale, a fortement ébranlé les économies de tous les pays producteurs traditionnels.

Parmi les pays les plus touchés, les pays à vocation d'exportateurs, comme la RFA, la Belgique et le Luxembourg, ont essuyé les revers les plus cinglants.

Au fil du développement de la crise, cette situation n'a cessé de s'aggraver d'ailleurs, à la suite des distorsions de concurrence intervenues entre les producteurs européens eux-mêmes du fait d'une politique de subventions massives et de protectionnisme larvé adoptée par presque tous les pays producteurs européens en vue d'atténuer l'impact social du recul. Dans certains pays les subventions ont atteint ainsi plus de FLUX 1.000 par t; au Luxembourg, les aides, jusqu'à fin 1979, ont été de l'ordre de 26 FLUX/t.

Dans ces conditions un petit pays comme le Luxembourg, qui est obligé d'exporter plus de 96% de sa production d'acier, ne pouvait qu'être la victime toute désignée de la crise.

Touchée plus gravement et plus profondément que tous ses concurrents européens, la sidérurgie luxembourgeoise a dû recourir à des remèdes qui étaient à la hauteur du mal pour enrayer une évolution qui risquait de lui être fatale et, partant, d'entraîner dans son marasme l'ensemble du pays dont l'économie repose encore essentiellement sur l'acier.

Au moment de l'éclatement de la crise, en 1974, 29.000 personnes étaient en effet employées dans la sidérurgie du Grand-Duché, sur une population active de 150.000, soit quelque 20% de celle-ci. On peut dire qu'à l'époque 1 Luxembourgeois sur 4 vivait, directement ou indirectement, de la sidérurgie qui représentait 21,4% du PIB.

En 1974, le Luxembourg avait produit 6,4 millions de tonnes d'acier brut. En 1975 la production avait chuté de 28%. En 1980, la production était de 4,6 millions de tonnes.

Les conséquences de la crise ont amené au Luxembourg une forte réduction des personnes employées dans la sidérurgie du Grand-Duché: de 1974 à 1980 leur nombre a décru de 29.000 à 19.000 personnes, soit de 34,5%.

Dans ces circonstances, le Grand-Duché aurait dû connaître depuis 1975 un taux de chômage au moins similaire à celui de ses voisins.

Le fait que le chômage au Luxembourg ne soit guère supérieur à 1% de la force de travail est dû à la coopération entre employeurs et syndicats ainsi qu'à la participation du gouvernement permettant l'établissement d'un ensemble de mesures très efficaces qui constituent «le modèle luxembourgeois».

Il est évident qu'à lui seul le Luxembourg ne pouvait escompter exercer la moindre influence sur la transformation en cours de la carte sidérurgique mondiale et de la réorientation des courants commerciaux. Il ne pouvait non plus espérer agir sur le cours des choses par des mesures conjoncturelles propres. Ses actions devaient donc se circonscrire à des adaptations sur la scène nationale, où cependant les possibilités n'étaient pas nombreuses.

Quand la crise a éclaté, la sidérurgie luxembourgeoise, pour survivre, n'avait en fait d'autre choix que de faire un immense effort en vue de porter sa production au niveau des sidérurgies les plus performantes, seule condition pouvant lui permettre de supporter la concurrence de celles-ci sur le marché international de l'acier. Ce redressement de compétitivité ne pouvait être obtenu que par deux moyens:

— la modernisation et la rationalisation poussées de l'outil de production (avec, dans la mesure du possible, appel à des effets de synergie);
— la réduction draconienne des effectifs.

La première mesure réclamait un effort sans pareil; la seconde se heurtait à l'élément de rigidité le plus décisif de toute restructuration: le marché de l'emploi.

Jusqu'ici, en somme, rien de fondamentalement singulier ni de différent des solutions préconisées ailleurs pour surmonter la crise.

Le modèle luxembourgeois

Or, ce qui fait le caractère unique de ce qu'on appelle le «modèle luxembourgeois», c'est la liaison qui a été établie entre ces deux impératifs apparemment contradictoires: économique, d'une part, et social de l'autre. La restructuration industrielle de la sidérurgie luxembourgeoise s'est opérée dans un environnement de mesures destinées d'abord à en alléger au maximum les conséquences sociales et, dans un second stade, à en amoindrir le coût pour les entreprises concernées. Elle n'a été possible que grâce à l'étroite collaboration entre les partenaires intéressés, à savoir les entreprises, le gouvernement et les syndicats. Cette collaboration, à son tour, n'a pu naître que grâce à l'homogénéité du milieu économique et social du Grand-Duché.

Le point fort des relations entre les partenaires sociaux luxembourgeois est depuis longtemps la facilité avec laquelle le dialogue et la concertation ont pu s'établir dans les moments difficiles, où la sauvegarde du patrimoine économique et de l'acquis social étaient en jeu. La prise de conscience de la dépendance presque totale à l'égard de l'étranger, et surtout, l'absence au Grand-Duché d'un clivage social profond ont fortement favorisé cet état d'esprit de solidarité. Il faut y ajouter sans doute les liens souvent personnels existant entre les responsables des trois bords, l'estime qu'ils se portent mutuellement et la confiance qu'inspire – par delà des antagonismes inévitables – une identité profonde de vues et de motivations.

Dans leurs négociations, les partenaires sociaux luxembourgeois ont toujours eu le souci de ne pas né-

gocier des avantages exclusifs, mais de rechercher l'avantage individuel dans l'avantage commun.

L'existence, depuis 1945, de l'Office National de Conciliation qui règle le droit de grève et le droit de lock-out, la participation du monde syndical, depuis le milieu des années 60, à des organismes comme la Commission nationale de l'Emploi (paritaire) et, surtout, le Conseil Economique et Social, enfin la présence (pour un tiers) des syndicats aux conseils d'administration des sociétés sidérurgiques et la représentation du personnel aux comités mixtes d'entreprise: voilà autant d'éléments qui ont aidé à créer un climat imprégné non par un esprit destructif de lutte et de recherche stérile du conflit, mais d'une volonté franche de dialogue et de concertation, et cela bien avant la mise en place de la Conférence tripartite Sidérurgie qui devait être par après l'instrument exécutif majeur du «modèle luxembourgeois». Ce bon climat social a permis au Luxembourg de ne pas avoir connu de grève depuis 1921.

Cette vue sur la toile de fond sociologique du milieu luxembourgeois est indispensable pour comprendre le fonctionnement du modèle de lutte anticrise adopté au Grand-Duché. L'essence de celui-ci procède en effet d'abord d'une tournure d'esprit, d'une mentalité, voire d'une éthique sociale avant de se traduire concrètement par un consensus réglementé par des textes législatifs.

Voyons maintenant comment ce consensus s'est traduit dans les faits depuis le début de la crise à nos jours et comment fonctionne le modèle social luxembourgeois.

Il fallait d'abord mettre à jour la législation luxembourgeoise en matière de chômage, laquelle, au début de la crise, souffrait encore de lacunes importantes.

Dans ce contexte, il faut citer notamment deux textes législatifs, votés entre 1975 et 1977, qui constituent en fait la base légale de l'ensemble du système, à savoir:

— La loi du 26 juillet 1975 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures «destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi».
— La loi du 24 décembre 1977 (complétée par la loi du 8 juin 1979, prorogée et adaptée par la loi du 5 mars 1980) autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi.

La loi du 26 juillet 1975

Le deuxième volet de cette loi permit la mise en place de deux éléments qui font, en quelque sorte, le côté original du modèle luxembourgeois: les travaux extraordinaires d'intérêt général (appelés couramment: travaux de crise) et la division anticrise de la sidérurgie.

a) les travaux extraordinaires d'intérêt général

Les travaux extraordinaires d'intérêt général ont commencé en août 1975 sur la base de contrats passés directement par l'Etat et les communes avec l'industrie sidérurgique, aux conditions pratiquées pour des marchés comparables aux prix d'usage, par exemple, pour l'entretien des abords des autoroutes, de la pose de glissières de sécurité, de la démolition de bâtiments vétustes, de travaux de déblayement pour fouilles archéologiques, de la protection des berges de la Moselle, d'aménagement de pistes cyclables, de la remise en état de conduites et de châteaux d'eau, de nettoyement de forêts et de rivières, etc.

Parallèlement aux travaux extraordinaires d'intérêt général, de nombreux chantiers de travaux neufs ou de grosses réparations dans la sidérurgie étaient occupés progressivement, dans la mesure des qualifications disponibles, par du personnel propre en surnombre, qui remplaçait autant de travailleurs d'entreprises tierces sous-traitantes.

b) la division anticrise (DAC)

Un élément important du «modèle luxembourgeois» a été créé au début de 1977 par la mise en place de la division dite «anticrise». La division devait servir de «réservoir d'accueil» à tous les salariés dégagés ou rendus disponibles à la suite des mesures mises en œuvre pour rendre la sidérurgie plus compétitive.

Les effectifs de la division anticrise variaient normalement entre 2.000 et 3.800 personnes, le nombre de personnes occupées aux chantiers propres oscillant entre 1.200 et 1.800. 300 à 500 salariés étaient en moyenne cédés à titre temporaire à des entreprises tierces et 450 à 1.000 étaient occupés à des travaux extraordinaires d'intérêt général.

Il n'y eut ainsi aucun licenciement. La DAC, institution originale de la sidérurgie luxembourgeoise, offre aux salariés de ce secteur une double garantie:

— garantie d'emploi puisque, même si leur poste de travail est supprimé par les mesures de rationalisation, ils sont certains de pouvoir rester employés auprès de l'entreprise sidérurgique;
— garantie de rémunération puisqu'ils continuent à toucher le même salaire que celui qu'ils touchaient à leur précédent poste de travail.

Si la DAC a contribué ainsi de façon décisive à épargner au personnel sidérurgique les rigueurs sociales et à l'économie nationale les indemnités de chômage qui auraient dû être versées, et qu'on peut estimer à plus de 8 milliards de FLUX jusqu'à ce jour au cas où le personnel en surnombre aurait été licencié, il va sans dire qu'il subsiste un coût résiduel non négligeable à charge de la sidérurgie qui peut être évalué à plus de 3 milliards de FLUX.

c) la loi du 24 décembre 1977

Cette loi autorise le gouvernement à prendre une série de mesures à mettre en exécution soit sous forme d'actions immédiates, soit de façon graduelle, par voie de règlements grand-ducaux, au fur et à mesure que différents niveaux de gravité de la situation économique seraient atteints.

Nous n'allons pas entrer dans les détails des dispositions de cette loi sur le plan économique (stimula-

tion des investissements créateurs d'emplois et possibilités d'intervention au niveau des coûts de production), mais nous nous attarderons plutôt à la mesure la plus incisive dans ses effets sur le marché de l'emploi et qui forme un troisième volet du «modèle luxembourgeois», à savoir l'institution de la préretraite pour tous les salariés de la sidérurgie.

La préretraite obligatoire frappait au 1er janvier 1978 tous les membres du personnel sidérurgique, à partir de 57 ans et plus, c'est-à-dire trois ans avant la date à laquelle ils auraient pu prétendre à une pension de vieillesse anticipée. Elle fut rendue facultative en mars 1980.

Des mesures furent prises, par ailleurs, pour attirer vers d'autres entreprises, existantes ou nouvellement créées, une partie des effectifs en surnombre de la sidérurgie par des actions de rééducation et de formation professionnelle ainsi que des indemnités temporaires de réemploi et des primes de départ.

Malheureusement, ces efforts n'eurent pas tous les résultats escomptés. Peu de salariés de la sidérurgie quittèrent en effet leur société pour aller occuper un nouvel emploi dans une autre entreprise. Les nouveaux emplois qui furent créés au cours des dernières années furent très souvent occupés par des étrangers frontaliers.

La tripartite

La conférence tripartite luxembourgeoise est l'émanation directe de l'esprit de dialogue et de concertation qui régit le milieu économique et social luxembourgeois dont il a été question plus haut.

Un premier aboutissement logique de l'effort de solidarité nationale a été l'accord tripartite du 19 mars 1979. Un second aboutissement en a été la renégociation de cet accord, fin 1980/début 1981, sous la pression d'une nouvelle crise conjoncturelle venue se greffer sur la crise structurelle, de même que la signature par les partenaires sociaux (ainsi que par le vote parlementaire en juin 1981), d'un avenant à l'accord tripartite.

Dans ce modèle de concertation tripartite chaque partenaire devra trouver son avantage:

— les entreprises devront améliorer leur productivité et retrouver leur équilibre financier;
— les travailleurs bénéficient de la garantie de l'emploi;
— le gouvernement est en mesure de préserver la paix sociale.

L'accord du 19 mars 1979

Cet accord peut se résumer essentiellement en trois points:

1. L'engagement de l'ARBED de réaliser, au cours de la période 1979–83, un programme d'investissement de 23,2 milliards de FLUX.
2. L'accord du gouvernement de consacrer à la sidérurgie des aides pour un montant total de FLUX 3,2 milliards à répartir sur 10 ans.
3. L'accord des syndicats sur la réduction à 16.500 personnes des effectifs de la sidérurgie à l'horizon 1983, à condition que le principe du non-recours au licenciement soit maintenu.

Toutefois, cet accord, négocié à un moment où le sentiment prévalait que le creux de la vague était dépassé et où les résultats obtenus laissaient espérer un redressement progressif de la situation conjoncturelle, ne devait pas résister à la nouvelle rechute, très grave, du marché sidérurgique qui, dès le milieu de 1980, venait bouleverser toutes les prévisions.

L'avenant du 22. 1. 1981 à l'accord tripartite du 19. 3. 1979

Bien qu'à l'époque du premier accord tripartite ci-dessus, la sidérurgie avait demandé environ FLUX 10 milliards d'aides pour son plan de restructuration, on estima que des aides marginales de l'Etat de 3,2 mia de francs étaient suffisantes pour couvrir les besoins de financement de la période 1979–83.

L'aggravation de la crise, en 1980, a rendu illusoire cette hypothèse de travail. En effet, la chute de production atteignant 25% au 4e trimestre et la baisse des prix jusqu'à 1.500 F/t, les prévisions de la sidérurgie ont fait apparaître un cash drain dès le moment où cette évolution se concrétisait en 1981.

La réalisation du programme de modernisation étant ainsi compromise, il devint nécessaire de réexaminer la liste des priorités en matière d'investissement et de négocier un avenant à l'accord de la conférence tripartite du 19 mars 1979.

L'élément essentiel est l'accroissement de l'engagement financier de l'Etat, dont l'aide (directe et indirecte) a été portée à environ 7,5 milliards de FLUX pour la période 1980–84, en partie remboursable.

Le principal poste provient d'une subvention en capital aux investissements prévue dans la loi-cadre du 28 juillet 1973.

D'autre part, le taux d'intervention du Fonds de chômage dans la DAC est majoré et sera dégressif, l'aide du fonds cessant complètement à partir de l'année 1984 (20% en 1980; 18% en 1981; 16% en 1982; 14% en 1983).

Le modèle luxembourgeois a enregistré jusqu'ici des succès considérables dans la tâche qui lui a été assignée au début de la crise. Des résultats spectaculaires ont été obtenus notamment dans le domaine de l'amélioration de la productivité qui a été ramenée de 7,42 heures par tonne d'acier brut en 1975 à 4,88 heures par tonne en 1980.

Malheureusement, cet accroissement de la productivité s'est fait aux dépens de la situation financière. Les efforts d'investissement consentis par la sidérurgie pendant les années de crise 1975–80 en l'absence d'autofinancement, ont entraîné une augmentation considérable de l'endettement et donc aussi des charges financières qui ont empêché les sociétés de dégager un résultat bilantaire positif malgré une conjonture assez bonne au cours du 1er semestre de 1980.

Pour ces raisons les sociétés ont sollicité fin 1980 une aide accrue de la part des pouvoirs publics luxembourgeois et des mesures à court terme pour alléger la trésorerie.

Mesures à court terme

Pour résoudre le problème de la réduction temporaire des coûts de production demandée par la sidérurgie, les aides suivantes ont été accordées pour une période d'un an (du 1er juillet 1981 au 30 juin 1982):

a) Modération de l'évolution des revenus par:
   — Blocage des marges bénéficiaires.
   — Correctifs au mécanisme de l'échelle mobile des salaires:
     – Suspension de la tranche d'avance introduite en 1972;
     – Décalage d'un mois de l'échéance des tranches indiciaires.
   — Réduction des traitements (employés) et blocage des salaires (ouvriers).

b) Appel accru à la solidarité nationale grâce à une intervention importante – pendant un an – du Fonds de chômage dans le coût salarial de la DAC (limite: 80% ou 600 millions de FLUX).

L'ensemble de ces aides supplémentaires peut être évalué à environ 1 milliard de FLUX pendant 1 an.

Stratégie à moyen et long terme

La stratégie à développer à moyen et long terme sera axée autour de deux pôles:

1. assurer la survie d'une sidérurgie puissante à l'horizon 2000;
2. compléter la stratégie sidérurgique par le développement d'activités annexes en vue de consolider à terme l'équilibre des sociétés sidérurgiques luxembourgeoises.

L'évolution démographique récente au Luxembourg

Par rapport aux années précédentes la situation démographique du Luxembourg n'a guère changé en ce sens que l'on constate toujours:

— une diminution de la population de nationalité luxembourgeoise;

— un accroissement de la population de nationalité étrangère à la suite de soldes naturel et migratoire positifs;

— une augmentation de la population totale, l'accroissement de la population de nationalité étrangère dépassant la régression de la population de nationalité luxembourgeoise.

1. Fécondité

Le nombre de naissances autochtones est passé de 2.517 en 1979 à 2.611 en 1980, soit une augmentation de 2,7%, celui des naissances étrangères étant resté stable (1.558 en 1980, 1.561 en 1979).

Tableau 1: Naissances et taux de natalité

Année	Population totale		Population luxembourgeoise		Population étrangère	
	Naissances	pour 1000 habitants	Naissances	pour 1000 habitants	Naissances	pour 1000 habitants
1970	4.411	13,0	3.143	11,3	1.268	20,3
1971	4.443	12,9	3.047	11,0	1.396	20,4
1972	4.086	11,7	2.641	9,6	1.445	20,0
1973	3.800	10,8	2.316	8,6	1.484	19,1
1974	3.925	11,0	2.334	8,5	1.591	19,1
1975	3.982	11,1	2.329	8,5	1.653	18,8
1976	3.915	10,8	2.235	8,2	1.680	18,8
1977	4.053	11,2	2.402	8,8	1.651	18,3
1978	4.072	11,2	2.496	9,2	1.576	17,3
1979	4.078	11,2	2.517	9,3	1.516	16,8
1980	4.169	11,4	2.611	9,7	1.558	16,4

Les taux sont obtenus en divisant le nombre d'événements (naissances, décès, etc.) survenus durant l'année par la population au 31 décembre de l'année, assimilée, compte tenu du mouvement migratoire, à la population moyenne de l'année. Pour nous conformer aux recommandations de l'ONU et de l'O.S.C.E., c'est le 1er janvier qui a été utilisé comme date de référence du niveau atteint par la population. Les événements de l'année x sont donc divisés par la population au 1er janvier de l'année x + 1.

La légère reprise, depuis 1977, du taux de natalité dans la population de nationalité luxembourgeoise ainsi que la diminution régulière dans la population étrangère est confirmée par l'évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité [1].

Tableau 2: Indicateur conjoncturel de fécondité (Estimations)

Année	Population totale	Population luxembourgeoise	Population étrangère
1967	2,24	2,17	2,60
1970	1,97	1,85	2,42
1974	1,55	1,32	2,28
1975	1,56	1,31	2,06
1976	1,40	1,23	2,00
1977	1,42	1,29	1,92
1978	1,49	1,35	1,88
1979	1,47	1,33	1,85
1980	1,51	1,39	1,82

1 L'indicateur conjoncturel de fécondité est encore appelé «Somme des naissances réduites»: c'est la descendance finale dans une génération fictive qui aurait, à chaque âge successif, la fécondité empruntée à chacune des trente-cinq générations (15 à 49 ans) réelles observées une année donnée.

Par rapport aux hypothèses retenues pour les projections du rapport Calot, il faut noter:

— la fécondité des femmes luxembourgeoises tarde à atteindre les niveaux prévus; en 1980 l'indicateur conjoncturel aurait dû s'élever à 1,58, alors qu'en réalité il n'était que de 1,39;

— l'indicateur conjoncturel des femmes étrangères est nettement en-dessous du niveau prévu en 1980: 1.82 au lieu de 2,18.

La baisse de la fécondité de la population étrangère ne peut s'expliquer que dans une faible mesure par la diminution de la proportion des femmes mariées en âge de procréer qui est passée de 71% en 1970 à 68,5% en 1979. Chez les femmes de nationalité luxembourgeoise, cette proportion est restée stable en 1979 autour de 64%.

Lorsqu'on examine le calendrier de la fécondité c'est-à-dire la distribution selon l'âge de la mère de l'indicateur conjoncturel, il apparaît qu'en 1970, chez les femmes luxembourgeoises, 32% de la descendance finale fictive se rapportaient au groupe d'âge 20-24 ans et 34% au groupe d'âge 25-29 ans, alors qu'en 1980 ces proportions étaient respectivement de 25% et 41%. Ceci confirme que les femmes luxembourgeoises mettent leurs enfants au monde à un âge plus avancé.

Chez les étrangères on constate essentiellement une baisse de la part du groupe de 15 à 19 ans.

Tableau 3: Calendrier de la fécondité

Année / Groupe d'âge	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
						Femmes luxembourgeoises							
15–19	5	6	6	7	7	7	6	5	5	6	5	5	5
20–24	34	32	32	32	31	30	29	29	28	28	28	25	25
25–29	34	33	34	34	34	35	37	40	40	40	41	42	41
30–34	18	18	17	17	19	18	19	18	17	19	19	21	22
35–39	7	9	9	8	8	8	7	7	7	6	6	6	6
40–44	2	2	2	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
						Femmes étrangères							
15–19	10	10	10	10	12	14	12	11	10	9	9	8	8
20–24	36	30	34	35	31	35	33	34	34	36	37	43	33
25–29	27	33	29	29	30	26	28	28	30	31	28	22	30
30–34	16	16	15	15	16	15	16	17	17	16	16	18	20
35–39	8	9	9	8	9	7	8	8	7	7	8	6	8
40–44	3	2	3	3	2	3	3	2	2	1	2	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2. Mortalité

En 1980 on a assisté à une hausse relativement forte (+ 3,2%) du nombre de décès qui a affecté exclusivement la population de nationalité luxembourgeoise (3.593 décès en 1979, 3.749 en 1980), un léger recul ayant pu être enregistré chez les étrangers.

Tableau 4: Décès et taux de mortalité

Année	Population totale		Population luxembourgeoise		Population étrangère	
	Décès	pour 1000 habitants	Décès	pour 1000 habitants	Décès	pour 1000 habitants
1970	4.154	12,2	3.775	13,6	379	6,1
1971	4.387	12,7	3.960	14,3	427	6,3
1972	4.121	11,8	3.769	13,6	352	4,9
1973	4.192	11,9	3.760	13,7	432	5,5
1974	4.315	12,1	3.913	14,3	402	4,8
1975	4.370	12,2	3.962	14,5	408	4,6
1976	4.507	12,5	4.065	14,9	442	5,0
1977	4.083	11,3	3.669	13,5	414	4,6
1978	4.187	11,6	3.749	13,8	438	4,8
1979	3.985	11,0	3.593	13,2	392	4,2
1980	4.113	11,3	3.749	13,9	364	3,8

Les faibles taux de mortalité dans la population étrangère s'expliquent évidemment par sa structure par âge (peu de vieux, beaucoup de jeunes).

Une nouvelle table de mortalité ajustée a été établie pour les années 1976 à 1978 dont voici les principales caractéristiques, comparées aux 2 tables antérieures et qui permettent de constater un allongement sensible de la vie humaine depuis la guerre:

Age	Hommes			Femmes		
	1946–48	1972–74	1976–78	1946–48	1972–74	1976–78
			Survivants			
0	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
20	9.031	9.655	9.718	9.163	9.806	9.828
40	8.513	9.269	9.356	8.754	9.653	9.671
50	7.887	8.838	8.893	8.393	9.349	9.423
60	6.719	7.604	7.781	7.522	8.672	8.848
70	4.677	5.212	5.502	5.787	7.228	7.478
			Espérance de vie			
0	61,7	67,3	68,0	65,8	74,5	75,1
20	48,0	49,5	49,8	51,5	55,8	56,6
40	30,3	31,1	31,3	33,4	36,5	37,1
50	22,2	22,4	22,7	24,7	27,5	27,9
60	15,1	15,0	15,1	16,9	19,2	19,8
70	9,3	9,5	9,1	10,3	11,9	11,9

Par rapport à la table calculée sur la période 1972–1974 on constate une augmentation de l'espérance de vie à la naissance de 0,7 an chez les hommes et de 0,6 an chez les femmes. Aux autres âges l'espérance de vie a moins augmenté.

La mortalité infantile a baissé en 1980 (11,6‰) par rapport à 1979 (13‰). Nous rappelons que, vu le nombre absolu très faible des décès (48 décès de moins d'un an en 1980, 53 décès en 1979), cette variation n'a qu'une signification limitée.

Tableau 5: Mortalité infantile (décès de moins d'un an)

Année	Population totale	
	Décès de moins d'un an	pour 1000 naissances*
1970	110	24,8
1971	100	22,6
1972	57	13,6
1973	58	14,9
1974	53	13,7
1975	59	14,9
1976	70	17,8
1977	43	10,7
1978	43	10,6
1979	53	13,0
1980	48	11,6

* Pour l'année x on prend 2/3 des naissances de l'année x et 1/3 de l'année x – 1.

3. MOUVEMENT DE LA POPULATION

3.1. Mouvement naturel

Comme en 1979 le solde naturel a été positif (bien que très légèrement) dans la population totale, l'accroissement du nombre des décès en 1980 a creusé l'écart entre les naissances dans la population de nationalité luxembourgeoise, écart qui atteint ainsi (–1.138) personnes.

3.2. Mouvement migratoire

En 1980, le solde migratoire a été du même ordre qu'en 1979, soit un peu plus de 1.300 personnes.

Tableau 6: Excédent (+) ou déficit (–) des naissances sur les décès

Année	**Population totale**	Population luxembourgeoise	Population étrangère
1970	+257	– 632	+ 889
1971	+ 56	– 913	+ 969
1972	– 35	–1.128	+1.093
1973	–392	–1.444	+1.052
1974	–390	–1.579	+1.189
1975	–388	–1.633	+1.245
1976	–592	–1.830	+1.238
1977	– 30	–1.267	+1.237
1978	–115	–1.253	+1.138
1979	+ 93	–1.076	+1.169
1980	+ 56	–1.138	+1.194

Tableau 7: Mouvement de la population – accroissement naturel, solde migratoire

Année	**Population au 1er janvier**	Accroissement (+) ou diminution (-) de la population pendant l'année	Excédent (+) ou déficit (-) des naissances sur les décès	Solde migratoire (+ ou -)
1971	339.800	+5.200	+ 56	+5.144
1972	345.000	+3.200	– 35	+3.200
1973	348.200	+4.500	–392	+4.892
1974	352.700	+4.700	–390	+5.090
1975	357.400	+3.100	–388	+3.488
1976	360.500	+ 600	–592	+1.092
1977	361.000	+ 900	– 30	+ 930
1978	361.900	+ 400	–115	+ 515
1979	362.300	+1.400	+ 93	+1.307
1980	363.700	+1.400	+ 56	+1.344
1981	365.100			

3.3 Naturalisations et options

La loi du 26 juin 1975 a assoupli la condition de résidence exigée pour la naturalisation en la réduisant de 15 à 10 ans. L'option a également été facilitée. L'accroissement des naturalisations constaté depuis 1976 s'explique en partie par le fait que les enfants mineurs sont maintenant naturalisés en même temps que leur auteur.

En 1980 le nombre de naturalisations a de nouveau augmenté, passant de 340 en 1979 à 447.

Ce mouvement des naturalisations et options permet de compenser en partie la diminution de la population de nationalité luxembourgeoise dans laquelle les décès l'emportent sur les naissances. Mais il n'empêche pas la régression de la population luxembourgeoise tant en valeur absolue qu'en valeur relative comme le montre le tableau suivant.

Tableau 8: Naturalisations et options

Année	Total	Naturalisations	Options
1970	539	173	366
1971	324	44	280
1972	389	113	276
1973	456	128	328
1974	423	96	327
1975	665	180	485
1976	896	480	416
1977	1.038	625	413
1978	887	565	322
1979	603	340	263
1980	723	447	276

Tableau 9: Evolution de la population de nationalité luxembourgeoise

Année	Population 1er janvier	Variation annuelle	Excédent des décès	Options et naturalisations
1967	276.750	+ 500	− 100	+ 600
1968	277.250	+ 150	− 300	+ 450
1969	277.400	0	− 550	+ 550
1970	277.400	− 50	− 600	+ 550
1971	277.350	− 600	− 900	+ 300
1972	276.750	− 750	−1.150	+ 400
1973	276.000	−1.000	−1.450	+ 450
1974	275.000	−1.100	−1.600	+ 500
1975	273.900	−1.050	−1.650	+ 600
1976	272.850	− 950	−1.850	+ 900
1977	271.900	− 200	−1.200	+1.050
1978	271.700	− 400	−1.250	+ 850
1979	271.300	− 500	−1.100	+ 600
1980	270.800	− 400	−1.100	+ 700
1981	270.400			
Variation 1967–1980	—6.350	−6.350	−14.850	+8.500

4. POPULATION TOTALE: ETAT ET COMPOSITION

L'exploitation statistique des recensements fiscaux qui ont lieu tous les ans au 15 octobre nous a amenés à revoir en hausse les chiffres de la population totale.

Le recensement du 15 octobre 1979 a confirmé les chiffres précédents. Au 1er janvier 1981 la population résidante au Luxembourg peut être évaluée à 365.100 personnes, le nombre d'étrangers s'élevant à 94.700, soit 25,9% de la population totale.

Tableau 10: Population au 1er janvier

Année	Population totale	Popul. luxembourgeoise	Population étrangère	% des étrangers
1971	339.800	277.350	62.450	18,4
1972	345.000	276.750	68.250	19,8
1973	348.200	276.000	72.200	20,7
1974	352.700	275.000	77.700	22,0
1975	357.400	273.900	83.500	23,4
1976	360.500	272.850	87.650	24,3
1977	361.000	271.900	89.100	24,7
1978	361.900	271.700	90.000	24,9
1979	362.300	271.300	91.000	25,1
1980	363.700	270.800	92.900	25,5
1981	365.100	270.400	94.700	25,9

La dernière répartition par sexe, âge et nationalité est fournie par le recensement fiscal du 15 octobre 1979.

Considérons maintenant, toujours à la date du 15 octobre 1979, la répartition par grand groupe des nationalités numériquement les plus fortes.

Tableau 11: Population totale, luxembourgeoise et étrangère par sexe et par âge

Groupe d'âge	Population								
	Total			Luxembourgeoise			Etrangère		
	Les 2 sexes	Sexe masc.	Sexe fém.	Les 2 sexes	Sexe masc.	Sexe fém.	Les 2 sexes	Sexe masc.	Sexe fém.
Tous âges	363.661	178.110	185.551	271.595	131.418	140.180	92.063	46.692	45.371
Groupes d'âge quinquennaux									
0– 4	20.562	10.533	10.029	12.169	6.239	5.930	8.393	4.294	4.099
5– 9	22.208	11.409	10.799	13.839	7.097	6.742	8.369	4.312	4.057
10–14	26.467	13.506	12.961	18.678	9.595	9.083	7.789	3.911	3.878
15–19	28.199	14.269	13.930	21.056	10.742	10.314	7.143	3.527	3.616
20–24	29.111	14.534	14.577	21.458	10.993	10.465	7.653	3.541	4.112
25–29	28.770	14.573	14.197	19.166	9.896	9.270	9.604	4.677	4.927
30–34	27.273	14.401	12.872	17.040	8.828	8.212	10.233	5.573	4.660
35–39	24.652	12.778	11.874	16.917	8.603	8.314	7.735	4.175	3.560
40–44	24.283	12.477	11.806	17.474	8.788	8.686	6.809	3.689	3.120
45–49	24.656	12.691	11.965	19.121	9.657	9.464	5.535	3.034	2.501
50–54	23.761	11.764	11.997	19.178	9.381	9.797	4.583	2.383	2.200
55–59	19.867	8.727	11.140	16.628	7.186	9.442	3.239	1.541	1.698
60–64	14.811	6.838	7.973	13.471	6.251	7.220	1.340	587	753
65–69	17.136	7.502	9.634	15.807	6.914	8.893	1.329	588	741
70–74	14.499	5.973	8.526	13.470	5.554	7.916	1.029	419	610
75–79	9.803	3.655	6.148	9.077	3.381	5.696	726	274	452
80–84	5.150	1.720	3.430	4.779	1.593	3.186	371	127	244
85 et plus	2.453	760	1.693	2.270	720	1.550	183	40	143
Grands groupes d'âge									
0–19	97.436	49.717	47.719	65.742	33.673	32.069	31.696	16.044	15.650
20–59	202.373	101.945	100.428	146.982	73.332	73.650	55.650	28.613	26.778
60 et plus	63.852	26.448	37.404	58.874	24.413	34.461	4.978	2.035	2.943

Tableau 12: Principales nationalités par sexe et par grands groupes d'âge (15. 10. 1979)

Nationalité	Luxembourgeoise		Portugaise		Italienne		Française		Allemande	
Groupe d'âge	Chiffre absolu	en %	Chiffre absolu	en %	Chiffre absolu	en %	Chiffre absolu	en %	Chiffre absolu	en %
Total	271.598	100,0	27.559	100,0	23.051	100,0	10.921	100,0	8.701	100,0
0–14	44.686	16,4	8.804	31,9	6.163	26,7	2.491	22,8	1.760	20,2
15–64	181.509	66,8	18.587	67,4	15.881	68,9	7.906	72,4	6.217	71,4
65+	45.403	16,8	168	0,7	1.007	4,3	524	4,8	724	8,4

La part des moins de 15 ans est particulièrement forte dans la population portugaise où, en revanche, le groupe d'âge 65 ans et plus est pratiquement inexistant. C'est là le signe d'une immigration jeune.

La faible proportion des personnes de plus de 64 ans parmi les étrangers montre bien que peu d'entre eux passent la retraite au Luxembourg.

Extrait du «Bulletin du Statec», N° 6/1981.

ANNEXE:

Bulletins parus en 1981

1/81	Janvier - Février - Mars 1981
Avril 1981	Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
Mai 1981	Réflexions sur le système monétaire international dans les années 80 – Discours prononcé par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion du 125e anniversaire de la Banque Internationale à Luxembourg
	La 38e Foire Internationale de Luxembourg – Discours prononcé par Mme Colette Flesch, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes
2/81	Avril - Mai 1981
3/81	Juin - Juillet - Août 1981
Août 1981	Luxembourg, place financière internationale
	La protection de l'environnement au Grand-Duché de Luxembourg
Septembre 1981	Présentation du projet de budget de l'Etat pour 1982 par M. Jacques Santer, Ministre des Finances
Octobre 1981	Discours de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, devant l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque Mondiale à Washington
	Discours de Mme Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la 36e session ordinaire de l'assemblée générale de l'ONU à New York
	La 39e Foire Internationale de Luxembourg – Discours prononcé par Mme Colette Flesch, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes
4/81	Septembre - Octobre 1981
Novembre 1981	La politique budgétaire du Gouvernement luxembourgeois – Exposé budgétaire de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement
	Les orientations de notre politique financière – Exposé budgétaire de M. Jacques Santer, Ministre des Finances
	La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois – Exposé budgétaire de Mme Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères
5/81	Novembre - Décembre 1981